



**Législature 2021-2024**

**Procès-verbal n°13**

**Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz**

**du lundi 19 juin 2023 à 18h30**

**La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin**

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1.	Appel.....	2
2.	Adoption du procès-verbal de la séance du 4 mai 2023 .....	2
3.	Communications de la présidence .....	2
4.	Rapport d'activités des commissions et des délégations.....	3
5.	Nomination du bureau .....	3
6.	Nomination d'un membre à la Commission des aménagements urbains, en remplacement de M. Mario di Pietro, démissionnaire .....	5
7.	Nomination d'un délégué au Syndicat intercommunal STEP de la Saunerie Colombier, en remplacement de M. Raphaël Jeannotat, démissionnaire .....	5
8.	Comptes et gestion 2022.....	5
9.	Modification partielle du plan spécial valant sanction préalable «MOM Le Prélet».....	10
10.	Modification partielle du plan d'aménagement local de Coffrane et celui de Montmollin, secteur « Rive » .....	13
11.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF 110'000 pour la pose d'un dégrilleur d'orage à l'entrée de la STEP des Quarres à Engollon .....	20
12.	Rapport d'information concernant la création de places d'accueil parascolaire dès la rentrée d'août 2023 .....	24
13.	Motions et proposition.....	39
14.	Résolutions, interpellations et questions.....	39
15.	Communications du Conseil communal.....	43



**M. David Moratel (PS)** (ci-après, « le président ») souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, aux membres de l'administration communale ainsi qu'aux représentants de la presse et au nombreux public.

## **1. Appel**

---

La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 40

Membres excusés : 3

Membres suppléés : 2

Le Conseil communal et le chancelier sont présents.

Une modification de l'ordre du jour est demandée par le Conseil communal : l'ajout d'un point à l'ordre du jour pour la nomination d'un délégué au Syndicat intercommunal STEP de la Saunerie Colombier, en remplacement de M. Raphaël Jeannotat, démissionnaire.

**Vote** : l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 mai 2023**

---

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

## **3. Communications de la présidence**

---

**Le président** annonce la réception des courriers suivants :

- 08.05.2023 – de M. Mario di Pietro, *Démission du Conseil général* ;
- 09.06.2023 – de Mme Cindy Kipfer, directrice de Bougillon Ensemble, *Création de places d'accueil parascolaire – Val-de-Ruz* ;
- 16.06.2023 – de Mme Sophie Aquilon, *Communiqué de presse « Pour une solution dès la rentrée »*.

Il donne également connaissance d'un courrier reçu en copie :

- 14.06.2023 – Réponse du Conseil communal à Mme Chloé Christen, *Réfection de la route communale Les Bugnenets – Derrière-Pertuis*.



#### **4. Rapport d'activités des commissions et des délégations**

---

Aucune remarque.

#### **5. Nomination du bureau**

---

##### **Présidence**

**M. Yves Tanner (UDC)** propose M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC).

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) est nommé tacitement par acclamation.

##### **Vice-présidence**

**M. Alain Lugon (Les Verts)** propose M. Romain Douard (Les Verts).

M. Romain Douard (Les Verts) est nommé tacitement par acclamation.

##### **Secrétaire**

**M. André Soguel (PLR)** propose Mme Claudine Geiser (PLR).

Mme Claudine Geiser (PLR) est nommée tacitement par acclamation.

##### **Secrétaire adjoint·e**

**M. Claudio Cerini (PS)** propose M. Patrick Lardon (PS).

M. Patrick Lardon (PS) est nommé tacitement par acclamation.

##### **Questeurs**

**M. André Soguel (PLR)** propose M. Thierry Droxler (PLR).

M. Thierry Droxler (PLR) est nommé tacitement par acclamation.

**M. Alain Lugon (PVL)** propose M. Daniel Canonica (PVL).

M. Daniel Canonica (PVL) est nommé tacitement par acclamation.

**M. David Moratel (PS)** adresse quelques mots à l'assemblée avant de céder la présidence à M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC).

*« Cette année a passé tellement vite. Il me semble que chaque présidente et président dit cela ! Après l'appréhension de la première séance, j'ai trouvé un réel plaisir à animer nos débats. Je vous remercie toutes et tous de l'aide que vous m'avez apportée, elle m'a été précieuse. J'ai aussi pris*



*plaisir à me rendre et à prendre la parole aux manifestations, où j'ai eu la chance et le bonheur d'être invité.*

*Placé au haut du perchoir, mais égal à vous, je me suis pris au jeu de l'observation. Ainsi, j'ai découvert les timides qui n'interviennent presque jamais, les appliqués qui ne perdent pas un mot de ce qui se dit, les bavards qui n'ont de cesse de discuter avec leurs voisins, les dispersés qui sont occupés à autre chose. Il y aussi ceux qui interviennent à tout propos, qui ont un avis sur tout, les retardataires, les absents, les percutants, les modérés, les râleurs et les sages...*

*Comme vous n'aurez pas aussi manqué de m'observer, j'espère avoir rempli ma tâche à la satisfaction du plus grand nombre.*

*Le climat dans lequel se sont déroulés les débats, où chacun a pu exprimer ses opinions en toute sérénité, a permis à notre Conseil de prendre d'importantes décisions pour le développement de notre Commune et de sa région. Si tout n'y est pas encore parfait, il y fait tout de même bon vivre.*

*Rêvons un peu, en n'oubliant pas d'investir dans de nouveaux projets rassembleurs, qu'ils soient, par exemple culturels ou sportifs.*

*Avant de conclure, je souhaite remercier la chancellerie qui fait un énorme travail. Un grand merci aussi à Monsieur le Chancelier pour sa disponibilité et ses nombreuses compétences. M. Godat n'a jamais bronché lorsqu'il fallait me réexpliquer un point pour la 5<sup>e</sup> fois.*

*Un grand merci aussi à tous les employés communaux qui font un travail remarquable tous les jours pour maintenir un service public de qualité.*

*Je remercie également Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, pour leur patience lors de nos soirées, le Conseil communal pour son travail quotidien et, finalement, vous toutes et tous, sans exception, chers collègues, pour votre confiance, votre discipline quasi parfaite dans la longueur des débats et surtout pour vos témoignages de sympathie tout au long de l'année.*

*Merci.*

*Lors de mon discours de l'année passée, je vous avais parlé des métairies. Ce soir, je vais vous parler des produits de terroirs. Oui, dans notre commune nous avons la chance d'avoir un grand choix de produit « made in » Val-de-Ruz et une multitude d'endroits où il est possible d'en acheter.*

*Finalement, je voudrais adresser mes plus vives félicitations à M. Johan Matthey-de-l'Endroit pour son accession à la présidence. Johan, tu es le premier conseiller général du groupe UDC à présider notre assemblée. Je te souhaite autant de plaisir que j'en ai eu durant l'année écoulée. Je te souhaite plein de bonheur à guider nos séances, à mener à bien nos travaux. »*



**Le nouveau président, M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC)**, ci-après, le président, adresse ces quelques mots à David Moratel.

*« Selon une citation attribuée à Albert Einstein, si les abeilles venaient à disparaître, alors l'Homme n'en aurait plus que pour 4 ans. L'attribution à Einstein l'est peut-être, mais il n'en demeure pas moins que la brusque disparition de cet insecte pollinisateur aurait des conséquences directes sur nos conditions de vie.*

*C'est mardi dernier, en écoutant Yves Tanner, que j'ai vraiment pris conscience de l'amour qu'il porte aux abeilles, au même titre que les autres apiculteurs de notre vallée et d'ailleurs, qui permettent aux abeilles de continuer à se développer, dans leur mission de vie.*

*Alors, en hommage aux abeilles, j'ai bien aimé cette citation retrouvée cette semaine sur le fil du réseau social de Marc Zuckerberg :*

*[L'abeille vit moins de 40 jours, visite au moins mille fleurs et produit moins d'une cuillère de miel durant toute son existence. Pour nous, humains, c'est peut-être juste une cuillerée de miel, mais pour elle, l'abeille, c'est l'histoire de toute une vie. Toute sa vie.]*

*Peut-être avez-vous déjà entendu l'expression « Slava Ukraini, heroyam slava » ; je me permets de me l'approprier, mais en la reformulant ainsi : « Merci à vous Chères et Chers membres du Conseil général, merci à vous Chers Membres du Conseil communal, pour ce que vous faites au quotidien pour la Commune du Val de Ruz et gloire à elle ».*

## **6. Nomination d'un membre à la Commission des aménagements urbains, en remplacement de M. Mario di Pietro, démissionnaire**

---

**M. André Soguel (PLR)** propose M. Julien Petese (PLR).

M. Julien Petese (PLR) est nommé tacitement par acclamation.

## **7. Nomination d'un délégué au Syndicat intercommunal STEP de la Saunerie Colombier, en remplacement de M. Raphaël Jeannotat, démissionnaire**

---

**M. Alain Lugon (Les Verts)** propose M. Gilles Peter (PVL).

M. Gilles Peter (PVL) est nommé tacitement par acclamation.

## **8. Comptes et gestion 2022**

---

**Mme Clarence Chollet (Les Verts)** communique le rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

*« En préambule, la CGF tient à remercier tous les services de l'administration communale pour leur engagement et leur excellent travail au cours de l'année 2022 ainsi que le Conseil communal pour*



*la qualité du rapport « comptes et gestion 2022 », des annexes et des informations fournies aux membres de la commission.*

*Lors de sa séance du 24 mai, notre commission a pris connaissance avec satisfaction du résultat des comptes 2022. Ceux-ci bouclent sur un bénéfice de CHF 1,480 million alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 855'000. Autre point de satisfaction : un taux de réalisation des investissements de plus de 80%, à savoir près de dix millions de francs. Les efforts de la Commune pour atteindre ce taux élevé, notamment grâce à l'amélioration de la gestion des projets, ont été salués par les commissaires.*

*Ces résultats encourageants sont d'autant plus remarquables que nous traversons une période de fortes turbulences : guerre en Ukraine, pression inflationniste, difficultés d'approvisionnement, pénuries énergétiques, et j'en passe. Au milieu de ces éléments qui laissaient présager des finances communales compliquées, la surprise est d'autant meilleure.*

*L'amélioration du résultat des comptes 2022 par rapport au budget s'explique par une diminution des charges de CHF 833'000, conséquence des efforts du Conseil communal pour maîtriser les dépenses, ainsi que par une augmentation des revenus de CHF 1,654 million, notamment due à la bonne santé économique : taux de chômage bas et progression des salaires.*

*Différents points ont été relevés par les membres de la commission et quelques questions ont été soulevées. Je vous livre ici les points principaux de cette discussion.*

- *Les commissaires ont relevé le fait que les importantes rentrées fiscales étaient peut-être dues à un rattrapage, car ces dernières avaient été plus basses qu'escomptées en 2021 ;*
- *la commission a regretté de constater que le patrimoine communal vieillissait. Les investissements principaux en 2022 concernent le site de La Vue-des-Alpes ainsi que les travaux d'assainissement énergétique réalisés sur l'immeuble Champey 2 à Villiers, ce qui paraît relativement faible par rapport aux nombreuses améliorations qui devraient être effectuées sur les bâtiments de la commune ;*
- *la commission a relevé une baisse de l'endettement financier d'environ 3 millions de francs, ce qui est une bonne nouvelle ;*
- *on dénombre en moyenne 20 cas d'absence maladie de plus d'un mois chaque année, principalement au sein du corps enseignant. C'est une tendance inquiétante qui génère des coûts importants. Des mesures sont mises en place par la Commune et le CSVR afin de réduire ces absences ;*
- *les commissaires ont relevé le fait que Viteos SA a amélioré son système d'imputation des coûts dans sa comptabilité d'exploitation, ce qui était demandé de longue date ;*
- *avec la hausse des taux d'intérêt, les emprunts vont coûter plus cher à l'avenir. Certains taux sont effectivement passés de 0,10% à 2,12%. Cependant, on est simplement en train de sortir d'une situation exceptionnelle pour revenir à la normale. Un commissaire a relevé qu'une solution pourrait être les emprunts auprès d'autres communes du canton ;*



- *les prélèvements aux fonds se montent à environ CHF 800'000, mais il s'agit uniquement de prélèvements ordinaires répondant aux règles du jeu. Ces prélèvements diminuent par ailleurs l'investissement net ;*
- *concernant l'impôt à la source, on note une baisse des revenus. Il a été expliqué à la commission que suite à une décision des chambres fédérales, les sourciers disposant d'une fortune ou touchant des revenus non soumis à l'impôt à la source doivent, dès 2021, être considérés comme des contribuables normaux. Il y a donc transfert d'impôts d'un compte à l'autre. Quant aux frontaliers, l'impôt est calculé et comptabilisé en fonction de statistiques fédérales incomplètes. Le montant exact est communiqué trop tardivement par le canton pour être enregistré dans la bonne année comptable ;*
- *il a encore été relevé que les impôts des personnes morales ne représentent que 7 à 8% des revenus fiscaux, une proportion très faible. La Commune travaille à travers ses différentes politiques publiques à corriger cela ;*
- *la commission a encore noté que la baisse du nombre d'enseignants est bien plus élevée que la baisse des élèves, ce qui a surpris les membres. Aucune explication n'a pu être donnée en commission ;*
- *pour finir, il a été relevé que le taux d'endettement net par rapport aux revenus fiscaux se rapproche d'une valeur dite « bonne » grâce à une dette nette en baisse de CHF 1,3 million et des revenus fiscaux en hausse de plus de CHF 2 millions. La dette nette par habitant suit la même tendance, ce qui est réjouissant !*

*En conclusion, la Commission de gestion et des finances a accepté les comptes 2022 à l'unanimité et recommande au Conseil général d'en faire de même. Elle aimerait encore relever que les éléments qui ont conduit à ces bons résultats ne perdureront pas forcément et que la situation globale, alliant crises et incertitudes, impose de ne pas relâcher les efforts en matière de rigueur financière. »*

**M. Raphaël Geiser (PLR)** transmet la position du groupe PLR-Le Centre.

*« Le groupe PLR–Le Centre a pris connaissance des différents documents mis à leur disposition concernant les comptes 2022, avec satisfaction, mais sans excès d'euphorie. En effet, la situation favorable que connaît Val-de-Ruz se remarque également dans d'autres communes. Avec un budget communal dépendant aux trois quarts de l'État, les « non-dépenses » de celui-ci nous impactent en effet directement. Cela n'enlève rien à l'excellent travail fourni par l'ensemble des services de l'administration communale au cours l'année 2022. Ils ont su maintenir une gestion rigoureuse des postes de dépenses sous contrôle de la Commune. Notre groupe les remercie sincèrement, est conscient des efforts importants demandés ses dernières années, et se réjouit à ce titre de la prime qui leur a été accordée.*

*Les comptes 2022 bouclent ainsi positivement à CHF 1.48 million, contre environ CHF 850'000 de pertes au budget. Les éléments ayant mené à ce résultat se trouvent dans le rapport toujours très*



*complet du Conseil communal, ainsi que ses nombreuses annexes. Nous revenons ici sur quelques éléments marquants :*

- *tout d'abord, les revenus fiscaux de l'année 2022 sont en hausse de CHF 2.6 millions par rapport à 2021, à un niveau proche des années 2020 et antérieures. Seul l'impôt à la source est en baisse à la suite de l'entrée en vigueur dès 2021 d'une modification votée par l'Assemblée fédérale ;*
- *les comptes sous revue de la commune, c'est-à-dire les coûts du personnel, les achats de biens et services, ainsi que les amortissements, présentent un abaissement des charges de plus de CHF 1 million par rapport à 2021 ;*
- *le second cycle de réévaluation du patrimoine financier entamé en 2022 par la Commune impacte bien plus marginalement notre compte de résultat en comparaison des gros écarts observés entre 2019 et 2021. L'actualisation des valeurs de biens-fonds et domaines agricoles aura lieu quant à elle en 2023 ;*
- *concernant les comptes des investissements, nous saluons l'amélioration du suivi des projets et de leur réalisation. En effet, les dépenses brutes d'investissements au patrimoine administratif ont notamment atteint un taux de réalisation de 85% en 2022, alors que nous n'avions au mieux atteint que 70% ces dernières années. Notons tout de même que malgré cela, l'amortissement du patrimoine administratif reste inférieur aux investissements nets. Ainsi, notre patrimoine vieillit et sa valeur diminue, un jour viendra où il faudra rattraper le retard accumulé. Attention donc à ne pas se réjouir de manière excessive de la diminution de la dette de CHF 3 millions que nous pouvons constater en 2022 ;*
- *dans les chapitres autofinancés, nous nous réjouissons de l'amélioration du système d'imputation des coûts de Viteos SA, qui apporte davantage de transparence et de compréhension quant à l'exécution de leur mandat de prestations.*

*Vous l'aurez compris, le groupe PLR-Le Centre acceptera à l'unanimité les comptes 2021 et recommande au Conseil général d'en faire de même.*

**M. Ahmed Muratovic (PS)** donne lecture du rapport du groupe socialiste.

*« Je vais tenter d'être complémentaire à ce qui a été dit.*

*Notre groupe s'est penché avec attention sur les comptes 2022. Tout d'abord nous souhaitons remercier le Conseil communal, ainsi que le personnel de l'administration pour le travail accompli. Ces comptes sont plutôt réjouissants, mais malgré ce bel exercice, il existe un défaut structurel non comblé qui va nous impacter ces prochaines années.*

*Nous devons malheureusement toujours faire des prélèvements, et ceci est un constat qui nous rappelle que pour le fonctionnement de notre collectivité publique, des entrées fiscales supplémentaires sont nécessaires.*





*Pour notre groupe, en dépit des difficultés financières de notre commune, la cohésion sociale doit être privilégiée. En effet, si des économies doivent être faites, cela ne doit pas impacter directement ou indirectement les dépenses en faveur de la population, et notamment des personnes en difficulté. Il s'agit pour nous d'un domaine vital qui devrait être épargné.*

*Nous souhaitons également saluer la décision de notre exécutif, qui a décidé d'octroyer une prime extraordinaire à tous les collaborateurs, sans distinction !*

*Cependant, la question des échelons salariaux reste un problème pour nous. En effet, malgré le refus de notre amendement lors du dernier budget, notre groupe reste convaincu que l'octroi d'un échelon annuel, ou du moins plus souvent, est une solution juste et valorisante pour celles et ceux qui contribuent au bon fonctionnement de notre commune. Valoriser les employés communaux, c'est contribuer à un cercle vertueux pour le développement économique de notre région.*

*Notre groupe soutiendra à l'unanimité les comptes 2022. »*

**M. Daniel Canonica (PVL)** donne lecture du rapport du groupe VVL.

*« L'abaissement des charges d'exploitation de CHF 0.8 million par rapport aux comptes 2021 correspond aux attentes du budget. Il faut souligner le fort taux d'absentéisme de longues maladies qui est de 30% plus élevé qu'en temps normal (soit toujours au niveau de la période de la pandémie) et qui génère des remplacements onéreux et difficilement prévisibles.*

*Notre groupe salue le versement d'une prime unique à l'ensemble du personnel administratif et technique et soutiendra l'échelon supplémentaire dans le cadre du budget 2024.*

*L'amélioration des revenus d'exploitation de CHF 1.6 million par rapport à 2021, grâce à des revenus fiscaux supérieurs de CHF 2 millions par rapport à 2021 laisse augurer d'une nouvelle tendance à moyen terme.*

*Nous nous plaignons de souligner l'amélioration du suivi des projets et de leur réalisation. Le patrimoine administratif atteint 85% des dépenses brutes d'investissement budgétées. Grâce à l'acquisition du bien immobilier sur le site de la Vue-des-Alpes, le budget est dépassé pour le patrimoine financier. Néanmoins, au vu du patrimoine communal vieillissant, les travaux d'assainissement énergétique sont encore trop faibles.*

*Nous tenons à remercier l'engagement du personnel communal, la qualité des rapports soumis aux commissions et au Conseil général, le style de management et la réactivité du Conseil communal.*

*Le groupe verts-vert 'libéraux soutient l'adoption de l'arrêté portant l'approbation des comptes et de la gestion 2022.»*

**M. Yves Tanner (UDC)** donne lecture du rapport du groupe UDC.

*« L'UDC, parti de la rigueur budgétaire, ne peut que se féliciter du bouclage des comptes 2022 par un bénéfice (+ CHF 1.48 million), alors qu'un déficit avait été initialement prévu (- CHF 850'000) et ce, il faut le souligner, des investissements en hausse ainsi qu'un - encore relativement récent - double refus de hausse du coefficient d'impôt en votation communale !*



*Cependant, l'UDC insiste néanmoins sur le fait que l'embellie 2022 pourrait toutefois n'être que passagère, et continue d'insister sur la maîtrise - pour ne pas dire la nécessaire réduction - des charges, si la Commune entend poursuivre avec des comptes positifs pour les années à venir.*

*En tous les cas, l'UDC insiste sur le fait que la dépense - d'environ CHF 2.5 millions, et donc presque somptuaire sous certains aspects - de l'Hôtel de la Vue-des-Alpes ne doit pas péjorer la situation de la commune, eu égard aux futurs investissements à venir, piscine et parascolaire notamment...*

*Le groupe UDC préavise favorablement, à l'unanimité de ses membres, les comptes 2022. »*

**M. Yvan Ryser (CC)** communique la position du Conseil communal.

*« CHF 7,1 millions de déficits cumulés depuis la création de la commune, CHF 440'000 d'excédents de produits sur les deux premières années de législature, alors certes, la situation des comptes à fin 2022 donne de quoi détendre nos fossettes et commissures, sans que pour autant nous nous mettions à tendre les bretelles.*

*Actuellement, les cinq serviteurs que nous sommes préparons le budget 2024 ainsi que le PFT des années suivantes. Il s'agit pour nous d'être le plus prédictifs possible, en mettant en lien les besoins et attentes de la société, avec les capacités à les financer.*

*Et nous pouvons affirmer que l'identification des besoins et attentes précités, leurs priorisations et la définition de leur financement sont plus que cornéliennes.*

*Donc, réjouissons-nous de l'instant présent, mais préparons-nous également au repos de nos zygomatiques, et ce, dès à présent. »*

**Vote d'entrée en matière** : l'entrée en matière est acceptée tacitement.

**Vote** : l'arrêté portant approbation des comptes et de la gestion 2022 est accepté à l'unanimité.

## **9. Modification partielle du plan spécial valant sanction préalable «MOM Le Prélet»**

---

**M. Raphaël Jeannotat (PVL)** fait lecture du rapport de la Commission du développement territorial et durable (CDTD).

*« L'extension de la ligne de production de l'entreprise MOM Le Prélet nécessite un réaménagement complet du site qui abritait en son temps l'école « Steiner ».*

*MOM Le Prélet est une entreprise de qualité et créatrice d'emplois implantée depuis de nombreuses années dans notre commune.*

*Lors de la présentation du rapport à la séance de la CDTD en date du 22 mai dernier, il a été évoqué le trafic qu'engendrera en finalité le site fini et le nombre de places de parc mis à disposition par l'entreprise à ses employés.*



*« MOM Le Prélet » a prévu 97 places de parc déjà pré-équipées en vue de l'accueil de véhicules électriques. En parallèle un plan de mobilité a été élaboré afin de réduire au maximum les véhicules et privilégier les transports publics ou le covoiturage.*

*Ce projet économique est important pour notre commune et le plan de mobilité proposé satisfait les membres de la commission. La Commission vous recommande à l'unanimité d'accepter cette modification. »*

**M. André Vallat (PS)** donne lecture du rapport du groupe socialiste.

*« Le groupe socialiste remercie la Commission du développement territorial et durable et le Conseil communal, pour ce rapport sur la modification partielle du plan spécial concernant l'entreprise « MOM Le Prélet ».*

*Un emploi pour 2,6 habitants dans notre région ! Cette situation nous appelle à soigner les conditions d'accueil et de maintien des entreprises dans celle-ci. Un bon équilibre économique, avec moins de pendularité, serait de 1 emploi pour 2 habitants d'après le plan directeur cantonal.*

*Bien sûr cela nous appelle aussi à soigner les conditions de nos habitants, afin que ceux-ci se sentent bien à Val-de-Ruz, ou aient envie de s'y installer, mais ça, c'est une autre histoire !*

*L'entreprise « MOM Le Prélet » a établi son siège aux Geneveys-sur-Coffrane en 1918, elle appartient maintenant au Swatch Group depuis 2006. Afin que l'entreprise puisse se développer, un premier plan spécial, à partir de son site, avait été établi en accord avec la Commune des Geneveys-sur-Coffrane. Et ce premier plan spécial avait été sanctionné par le Conseil d'État en 2009.*

*Un permis de construire, permettant une extension de l'usine, est alors délivré en 2021. Cependant, ce plan n'est plus adéquat pour satisfaire les nouveaux besoins de Swatch Group. Et de plus, avec l'évolution des exigences cantonales et de la LAT, tout changement de plan s'avère compliqué. Et en particulier, le bâtiment classé de l'ancienne école « Steiner » ne répond plus aux besoins de l'entreprise. C'est après de mures réflexions entre la Commune, le Canton et l'entreprise qu'il est alors décidé de modifier le plan spécial, et ceci en déposant une demande de permis de construire préalable, en guise de nouveau plan spécial. Les principales modifications, par rapport au plan initial, sont d'une part le remplacement du bâtiment de l'ancienne école « Rudolf Steiner » par un nouveau, qui formera le corps principal de l'entreprise, et d'autre part, la surélévation d'un étage de l'unité de production. Et finalement, après tant d'années, un préavis de synthèse favorable est donné en avril de cette année, de la part du service de l'aménagement du territoire cantonal.*

*C'est donc dans une volonté d'augmenter le nombre d'emplois à Val-de-Ruz et de permettre à une entreprise d'utiliser efficacement les terrains mis à sa disposition que le groupe socialiste accueille favorablement cette modification de plan spécial. »*

**M. Christian Masini (PLR)** communique le rapport du groupe PLR – Le Centre.

*« Notre groupe a lu attentivement ce rapport et en remercie les auteurs.*



*Cette entreprise spécialisée dans les cadrans de montre haut de gamme implantée dans notre région depuis plus de 100 ans représente à nos yeux un grand intérêt. Entreprise privée dans un premier temps, elle intègre Swatch Group en 2006.*

*En mars 2009, un plan spécial est sanctionné par le Conseil d'État. L'économie du moment ne permet pas au groupe de déposer une demande de permis de construire.*

*Aujourd'hui, l'entreprise fait face aux conséquences d'une reprise soutenue et d'une demande en constante augmentation.*

*Le bâtiment utilisé aujourd'hui pour l'horlogerie abritait l'école « Steiner » et était à son origine une ferme. Malgré son esthétique et son charme, il ne rentre pas dans la catégorie des objets à conserver. La démolition validée par le canton et la construction d'un nouvel édifice permettra à l'entreprise d'optimiser la surface et les volumes de l'outil de production, de créer des espaces complémentaires et d'organiser une réorientation de sa production.*

*Dans le même temps, cela permettra d'améliorer l'efficacité énergétique et environnementale.*

*L'entreprise bénéficie d'un plan spécial lui permettant d'agrandir son infrastructure selon un plan préétabli. Elle se rend compte que ce plan ne lui permet pas d'exploiter son potentiel en fonction de ses activités, elle souhaite donc le modifier en vue de lui permettre d'ajouter un étage supplémentaire à l'usine.*

*Nous trouvons dans cette requête deux éléments bien distincts en lien avec les bâtiments.*

- 1. La démolition du bâtiment actuel et de 2 annexes, la construction d'un nouveau ;*
- 2. L'ajout d'un étage supplémentaire à l'usine de production.*

*L'agrandissement du nombre de places de stationnement partiellement couvertes est lié à l'augmentation du nombre de personnes actives au sein de l'entreprise. La volonté de la direction d'inciter son personnel au covoiturage et d'utiliser la proximité des transports publics devrait avoir comme conséquence qu'une légère hausse du trafic sur le site.*

*Cette augmentation du nombre de personnes actives passera de 110 à 150 emplois. Cet élément est aussi important dans la mesure où nous visons un ratio de 2 habitants pour une place de travail. Ne dit-on pas que les petits ruisseaux font les grandes rivières ?*

*A noter que la décision de ce soir valide la modification partielle du plan spécial ainsi que la demande de permis de construire.*

*Le groupe PLR-Le Centre acceptera cette modification partielle du plan spécial et remercie la qualité du rapport. »*

**M. Yann Mesot (UDC)** communique la position du groupe UDC.

*« Notre groupe a pris connaissance de ce rapport avec intérêt et remercie ses auteurs. Ce document n'a pas fait grand débat au sein de notre groupe tant les arguments en sa faveur sont nombreux.*



*En effet, le maintien d'une entreprise implantée dans notre beau vallon est plus que nécessaire. Son savoir-faire ainsi que les emplois qui en résultent sont importants pour notre région. Et si le nombre d'employés venait à augmenter, nous espérons que l'entreprise piochera avec ardeur dans notre bassin de population. Le projet tel que présenté est cohérent et abouti à nos yeux. Avec une amélioration annoncée en termes d'efficacité énergétique et d'implantation dans le paysage, notamment grâce à un toit végétalisé moins haut qu'actuellement. Vous l'aurez compris, notre groupe votera favorablement ce rapport. »*

**M. Michele Faragalli (Les Verts)** donne lecture du rapport du groupe VVL.

*« Notre groupe a pris connaissance du rapport concernant la modification partielle du plan lié à l'entreprise « MOM Le Prélet ». Sur le papier, il s'agit d'un projet exemplaire qui permet d'optimiser l'utilisation de la surface à disposition. Le groupe relève en particulier la volonté de limiter le nombre de places de stationnement et salue l'engagement de l'entreprise de se doter d'un plan de mobilité. Le rapport n'a pas suscité de remarque et sera accepté probablement à l'unanimité des membres présents. »*

**M. Roby Tschopp (CC)** prend la parole au nom du Conseil communal.

*« Je ne vais pas être long parce que les comptes rendus de la Commission et des différents groupes ont couvert toute la porte de ce dossier et de ce document. Peut-être amener une toute petite précision, donc on parle bien d'un plan valant sanction préalable, un plan spécial, ce qui signifie que vous avez dans le dossier aujourd'hui déjà quasiment les plans du bâtiment. Un permis de construire va être demandé pour que les Autorités vérifient que la conformité des plans déposés est en règle avec ce qui est présenté ici, mais il n'y aura pas de deuxième mise à l'enquête publique. À l'issue de votre vote de ce soir, il y aura une seule mise à l'enquête publique pour le plan et le bâtiment en même temps. C'est une procédure qui permet de gagner un peu de temps surtout dans les implantations industrielles. À part ce petit détail auquel je tenais à vous rendre attentifs et attentives. Tout le reste a été dit et ça n'aurait aucune valeur ajoutée que je le répète. »*

**Vote d'entrée en matière** : acceptée tacitement.

**Vote à la majorité simple de l'arrêté portant sur la modification partielle du plan spécial valant sanction préalable « MOM Le Prélet »** : accepté à l'unanimité.

## **10. Modification partielle du plan d'aménagement local de Coffrane et celui de Montmollin, secteur « Rive »**

---

**M. Michele Faragalli (Les Verts)** : fait lecture du rapport de la Commission du développement territorial et durable.

*« C'est sur un dossier de longue haleine que notre commission s'est penchée. Le rapport, assorti d'une abondante documentation, permet d'avoir une excellente vue d'ensemble du dossier et de ses enjeux. Nous en profitons pour en remercier les auteurs.*



*De nombreuses questions ont été posées par les commissaires.*

*De quelle manière l'eau récupérée sur le site de Rive sera-t-elle évacuée une fois celle-ci utilisée?*

*Comment s'assurer que la Commune n'aura pas à participer financièrement dans le cadre d'une éventuelle dépollution, si des déchets venaient à être mis à jour dans le cadre de l'agrandissement du site?*

*La thématique de la superposition au cadastre de sites pollués et de surfaces d'assolement s'est naturellement invitée dans nos discussions: les agriculteurs du secteur, en labourant, ressortent parfois des déchets quand ceux-ci ne sont pas enfouis de manière profonde.*

*La Commission salue en outre la création d'une butte arborée visant à isoler le village de Coffrane des nuisances sonores.*

*Un autre point important a été discuté lors de nos séances: il est possible que la création de deux hectares de zone d'activité économique à Rive puisse avoir des répercussions sur le quota général consenti par le SAT sur le territoire de Val-de-Ruz.*

*En effet, le service cantonal a admis, lors de la validation du plan directeur régional, une surface nouvelle de 10 hectares pour les activités économiques. Or, ledit service estime que les deux hectares de Rive doivent être déduits du quota.*

*Dans son Guide d'application « Management des zones d'activités économiques » de décembre 2020, le SAT fixe pour objectif une densité cible d'environ 65 emplois par hectare pour Val-de-Ruz, la moyenne cantonale actuelle se situant autour des 40 emplois par hectare pour ce type de zone.*

*En regard de ceci, les quelques emplois supplémentaires créés à Rive ne contribueront pas de manière significative à aider notre Commune à se débarrasser de son image de cité-dortoir.*

*Néanmoins, les membres de la CDTD ont bien compris que le site de Rive est identifié comme un site de traitement d'importance cantonale dans le plan directeur cantonal, plaçant la Commune dans une situation où sa marge de négociation semble limitée. Dès lors, la Commission s'est prononcée en faveur dudit rapport.*

*Enfin, lors de sa dernière séance, la Commission a pris connaissance du projet de modernisation de la centrale d'enrobage d'Enrobit SA: il s'agit de lui adjoindre un agrégat dont la hauteur n'est plus conforme aux altitudes prévues dans les plans de la modification des PAL de Coffrane et Montmollin.*

*Si les enjeux environnementaux et financiers ont bien été compris, la Commission a regretté les circonstances dans lesquelles cette modification a été amenée, en bout de procédure. Sur cet objet précis, la Commission a indiqué ne pas pouvoir se prononcer en l'absence du rapport mis à jour. »*

**M. Thierry Droxler (PLR)** donne lecture du rapport du groupe PLR.

*« Le groupe PLR-Le Centre a pris connaissance avec une grande attention de ce volumineux rapport en relevant non seulement sa qualité, mais également la complexité du dossier, débuté voici plus*



*de 20 ans au gré des évolutions législatives. L'historique du site de Pôlière retracé en début de rapport, permet une prise de conscience de l'exploitation des ressources de son sous-sol dans un premier temps, puis de son remblayage au moyen de déchets de différentes natures qui ont conduit à l'enregistrement de la zone au cadastre neuchâtelois des sites pollués. La situation est d'autant plus fâcheuse que des sources et des puits se situent en zone de protection des eaux S1 et S2. Quant au secteur de Rive, situé à la sortie ouest de Coffrane, partagé entre les cadastres de Montmollin et de Coffrane, son exploitation de l'époque en décharge de classe II l'a également conduit en site pollué, mais nécessitant de surcroît une surveillance des eaux souterraines en aval.*

*À l'aube des années 2000 déjà, les autorités de l'ancienne commune de Coffrane mettaient en exergue, dans le cadre de la révision du PAL, la gestion désordonnée des différentes zones d'extraction et de dépôt de matériaux ainsi que celles destinées au tri des déchets, sans compter leur exploitation qualifiée d'anarchique. Le plan directeur communal d'exploitation des gravières (PCDEG) et autres modifications partielles du plan d'aménagement local (PAL) qui s'en suivirent aboutirent au maintien du secteur de Pôlière en zone agricole et de protection des eaux. Quant au secteur de Rive, il est affecté en zone de dépôt de matériaux et de triage des déchets. De son côté, la Confédération adopte de nouvelles dispositions légales en matière de tri des matériaux minéraux et des déchets, de protection du sol et d'assainissement de sites pollués, accentuant ainsi la pression sur les entreprises en place. Parallèlement, les besoins technologiques des centrales d'enrobage en fonction à Coffrane évoluent, ce qui fait craindre à leurs exploitants de devoir renoncer à les maintenir en activité si des solutions ne sont pas trouvées.*

*Dans un premier temps, le déplacement de la production et du traitement de matériaux bitumineux et autres enrobés est prévu sur le site des Genevrets, au sud-est de Coffrane. Les premières études firent apparaître des difficultés d'aménagement et d'importantes contraintes techniques dans ce secteur. Finalement le déplacement de l'entreprise Enrobit SA sur le site de Rive fait sens et renforce la synergie existante compte tenu de l'implantation de Von Arx SA qui, dans le cadre de ses activités en lien avec le traitement des déchets minéraux, s'occupe du processus de recyclage des vieux enrobés et en fait une nouvelle matière première. Ce regroupement s'inscrit pleinement dans la stratégie du plan directeur cantonal en matière de gestion et de valorisation des déchets en y apportant une approche régionale. Il s'agit là d'un exemple d'économie circulaire basée sur les principes de l'écologie industrielle partant de l'extraction de la matière première et aboutissant à son recyclage ainsi qu'à la valorisation des déchets induits.*

*Le site de Rive étant relativement proche du village de Coffrane, certains riverains craignent, à juste titre, l'augmentation de nuisances sonores, olfactives ou encore liées aux poussières de ces exploitations et des transports routiers. Ces éléments ont retenu l'attention de notre groupe et ont fait l'objet de nombreuses discussions dans une vision d'un développement respectueux des citoyens locaux.*

*À la lecture du rapport, on peut relever que le projet de réaménagement du secteur de Rive, prévoit déjà un bon nombre de mesures, dont:*



- *la création d'une butte végétalisée en est du site, visant non seulement la réduction du bruit et des poussières ainsi qu'une meilleure intégration paysagère, mais apportant également une fonction environnementale en favorisant la biodiversité ;*
- *la possibilité de construire des halles ou couverts destinés au stockage de déchets, ainsi qu'au dépôt de matériaux de constructions et d'engins de chantier ;*
- *le maintien de la piste de contournement au sud du village pour le trafic d'exploitation sur la base de conventions passées entre les entreprises concernées et la Commune ;*
- *l'amélioration de la sécurité routière par une meilleure visibilité au débouché sur la route cantonale ;*
- *la compensation de 22'750 m<sup>2</sup> de surface d'assolement à Rive par une surface prise sur une parcelle agricole à l'ouest du site de Pôlière, sans compter qu'après la remise en état de ce site près de 30'000 m<sup>2</sup> de surface d'assolement supplémentaires seront encore créés ;*
- *la création d'un chemin d'améliorations en foncière à l'est de la butte de Rive.*

*Quant à l'augmentation de la hauteur maximale du nouvel outil de production d'enrobés bitumineux qui pourra culminer à environ 40 mètres pour des raisons d'efficacité, elle suscite encore quelques interrogations, même si nous sommes persuadés que les études complémentaires d'impact sur l'environnement sauront apporter les réponses attendues dans le respect des normes et des dispositions légales.*

*La question de l'avenir du terrain de football de Pôlière, propriété du FC Coffrane, s'est également posée. Le déplacement aux Geneveys-sur-Coffrane est envisagé et les tractations ont déjà débuté, avec en ligne de mire les exigences du club dont la première équipe évolue en 1<sup>ère</sup> ligue. Espérons que la composante sportive n'obligera pas à jouer les prolongations dans ce dossier.*

*Rappelons encore que ce soir le Conseil général se prononce uniquement sur l'extension de la zone d'exploitation actuelle du site de Rive au travers de deux modifications partielles des PAL de Coffrane et de Montmollin. Une fois cette mise en zone validée, les futures constructions feront toutes l'objet de procédures de permis de construire accompagnées de notices d'impacts spécifiques en lien avec le type d'installation projeté.*

*Au final, ce projet permettra de passer de deux sites actuellement moches à Coffrane à un seul et moins moche.*

*C'est pourquoi, le groupe PLR-Le Centre devrait accepter à l'unanimité l'arrêté portant modification aux deux PAL concernés. »*

**M. Yann Mesot (UDC)** informe de la position du groupe UDC.

*« Les différents tenants et aboutissants n'ont pas manqué de retenir notre groupe en haleine. En effet, entre les zones protégées, les différents sites, les captages d'eau, les anciennes décharges et j'en passe, ce dossier n'est pas simple à cerner. Néanmoins, c'est avec plaisir que nous apprenons que le projet actuel corrige certaines erreurs qui ont été commises par le passé, intègre de nombreux éléments afin de préserver la population des nuisances diverses et permet aux*





*entreprises de la région de poursuivre leurs activités dans les meilleures conditions possibles. Notre groupe soutiendra ce rapport. »*

**M. Yves Pessina (Les Verts)** transmet la position du groupe VVL.

*« Dans le monde idéal des Vert-e-s, la majorité des constructions se font en bois ou en matériau durable et biodégradable. Les routes sont, si possible, perméables aux eaux pluviales (et donc peu enrobées). Ce qui ne pose pas de problème, la vaste majorité de la population se déplaçant à vélo et en transports publics sur des voies dédiées. Ces dernières vascularisant parfaitement le territoire. Dans ce monde idéal, il n'est pas nécessaire d'avoir des concentrations industrielles lourdes produisant béton, goudron et concassant des cailloux venant, parfois, de France.*

*Malheureusement, nous ne vivons pas dans cette dimension. De cela découle que nous sommes tenus de produire lesdits matériaux de construction. Et pour continuer de ce faire, on nous propose un projet intéressant via un rapport copieux, dense et complet. Un certain nombre de points positifs et d'efforts sont d'ailleurs à souligner.*

*Premièrement, le projet semble mature et abouti. Il paraît être le fruit de réflexion et de pesées d'intérêts tant privées que publiques.*

*La gravière de Rive est un site qui concentrera de manière efficace un certain nombre d'industries bruyantes, génératrices de poussière et de saleté. Le projet permet en partie de canaliser ces problèmes grâce à l'utilisation de techniques modernes.*

*La création d'une butte arborisée à l'est de la zone, bordant un chemin de mobilité douce permettra de protéger en partie les résidents du village de Coffrane. Cette zone devrait aussi permettre à la biodiversité de prospérer localement. Couplée à la reddition à la nature de la zone de la Pôlière, cette mesure devrait permettre de garantir la survie d'espèces menacées comme le fameux crapaud accoucheur.*

*Un autre point intéressant réside dans la proximité de la décharge du Tertre et l'utilisation par les camions de la piste d'évitement de Coffrane. Ces deux facteurs permettront en principe d'épargner en partie les villageois voisins et de limiter, un peu, les trajets.*

*Ainsi donc, tant que nous ne vivons pas dans le monde idéal susmentionné, et ce, même si chez les Vert-e-s nous continuerons à œuvrer pour nous en approcher le plus possible, le groupe VVL se résout à approuver un rapport qui présente un projet intelligent et réfléchi. Nous ne manquerons cependant pas de suivre la réalisation des travaux et l'exploitation du site pour s'assurer que tout se passera comme prévu dans ce rapport.»*

**Mme Ingela Geith Chauvière (PS)** donne la position du groupe socialiste.

*« Dès 2003 déjà, dans son plan directeur communal d'exploitation des gravières, l'ancienne commune de Coffrane énonçait le principe de regrouper, autant que possible, les installations et dépôts liés à l'exploitation des gravières et de rendre à la nature le site de Pôlière. Aujourd'hui, 20 ans plus tard, ce principe se voit concrétisé. C'est donc presque une décision historique que notre Conseil prendra aujourd'hui !*



*Le parti socialiste ne s'opposera pas à la modification partielle du PAL de Coffrane et de Montmollin et soutiendra ce rapport. Nous remercions le Conseil communal pour la documentation très complète et précise et nous saluons le gros travail d'analyse qui a été réalisé comme l'ont fait également les autres groupes.*

*Nous sommes conscients que les grands travaux autoroutiers et ferroviaires prévus dans notre canton dans les années à venir nécessiteront du matériel de construction et que, par souci environnemental, les distances de transport doivent être les plus courtes possibles. Dans ce même esprit d'écologie industrielle, nous saluons aussi le fait que la production de bitume s'orientera vers un système permettant de recycler davantage les fraisats issus de la démolition d'anciennes chaussées, diminuant ainsi l'utilisation de matières premières nouvelles, tout en réduisant les impacts environnementaux. Cette nouvelle installation nécessite d'augmenter sa hauteur de 13 mètres, mais les arguments avancés dans le rapport sont suffisamment convaincants pour comprendre que cela reste la meilleure solution par rapport aux autres alternatives étudiées.*

*Toutefois, le parti socialiste reste sensible à plusieurs points d'attention : la proximité de la zone habitable rend nécessaire que toutes les mesures soient prises pour garantir la qualité de vie et la sécurité des résident-e-s. Ainsi, nous nous interrogeons sur le fait que de prendre la route d'évitement pour les chauffeurs-euses de camion tient plus de l'incitation que de l'obligation et nous allons réagir rapidement si un laxisme devait nous être reporté par les habitant-e-s de Coffrane. De même, une limitation de vitesse au carrefour de la carrière nous paraîtrait judicieuse dans les deux sens et non seulement dans le sens Coffrane-Montmollin. En effet, il y a non seulement la question de la visibilité en arrivant depuis Coffrane, mais il y a aussi à considérer que lorsque les camions chargés s'engagent sur la route cantonale, leur accélération est très lente, que ce soit dans un sens ou l'autre et nous sommes donc d'avis qu'il serait nécessaire de limiter la vitesse de ce tronçon dans les deux sens.*

*Nous sommes aussi sensibles à la préoccupation concernant les nuisances sonores et olfactives et nous avons ainsi appris avec satisfaction l'intention de construire une butte végétalisée non seulement plus efficace contre les odeurs et le bruit que le rideau d'arbres initialement prévu, mais qui servira également à des buts écologiques, didactiques et scientifiques. Grâce à cette butte et en restituant le site de Pôlière à l'agriculture et à la nature, le projet sur lequel nous nous apprêtons à voter aujourd'hui est une contribution importante à la préservation de la biodiversité, ce qui est aujourd'hui indéniablement l'un des enjeux majeurs de notre monde moderne.*

*Pour toutes ces raisons et après avoir fait cette pesée d'intérêts, notre parti acceptera ce rapport à l'unanimité. »*

**M. Roby Tschopp (CC)** prend la parole au nom du Conseil communal.

*« En préambule, permettez-moi de vous remercier pour l'accueil globalement positif qui est fait à ce rapport. Comme cela a été relevé, il s'agit d'un dossier de très longue haleine, un dossier qui inclut beaucoup de volets qui va nous amener à charger d'une certaine manière le site de Rive, mais qui permettra de libérer aussi le site de Pôlière relativement rapidement avec l'avenir du terrain de football FC Coffrane encore à régler, mais ce n'est pas l'installation la plus impactante*



*du site de Pôlière d'aujourd'hui, mais enfin, il va aussi devoir déménager. La presse, les médias en ont beaucoup parlé, le club également. Les Autorités communales, plusieurs dicastères sont impliqués dans ce travail et il va suivre. Aujourd'hui c'est pour moi, et aussi pour mon dicastère, un soulagement d'arriver au bout. Vous avez relevé la qualité des documents et du dossier, je dois dire qu'elle provient aussi de l'entreprise requérante qui a dû effectuer des études en amont et les faire passer plusieurs fois auprès des services cantonaux. Les membres de la Commission du développement territorial et durable ont vu ce dossier à plusieurs reprises et il y a longtemps. Ce soir, je crois que le sentiment est partagé, c'est une page qui se tourne.*

*Contrairement au plan valant sanction préalable de MOM le Prélet, ici il s'agit d'un pur plan d'affectation. Chaque construction qui va être réalisée sur ce secteur devra faire l'objet d'un permis de construire et une mise à l'enquête en bonne et due forme. On n'a pas de plan définitif d'implantation de bâtiment avec ce dossier donc c'est une procédure standard.*

*J'ai bien entendu, aux noms de mes collègues et de l'Autorité les quelques remarques qui ont été faites en particulier la surveillance et l'attention qu'il faudra exercer au respect des conditions qui sont présentées dans le dossier. En particulier l'utilisation de la route d'évitement par les véhicules lourds. Je me permets quand même de vous rendre attentifs-ves que ce sont les entreprises impliquées qui s'engagent à cette déviation et que de temps en temps il peut y arriver qu'un camion d'une entreprise qui n'a rien à voir avec le site passe par Coffrane et celui-là continuera à passer sur la route qui est une route publique et que l'entreprise en question n'est pas forcément liée à l'accord et à la convention qui existe. Néanmoins, il faudra faire preuve de vigilance et nous en sommes conscients.*

*Pour la limitation de vitesse, nous l'avons constatée également. Vous remarquerez d'ailleurs que c'est une petite surprise de dernière minute que le Service des ponts et chaussées (SPCH) nous a faite, car dans le rapport il est encore évoqué une vitesse de 80 km/h, sauf erreur de ma part. Je ne crois pas que nous avons corrigé le rapport depuis puisqu'il avait déjà passé dans toutes les commissions. Il y a peu de temps que nous avons constaté avec satisfaction, d'un certain point de vue, dans une des deux directions une limitation de vitesse de 60 km/h avait été posée par le SPCH alors que lors des discussions préalables, ce service n'avait pas l'intention d'entrer en matière ». C'est volontiers que nous ferons le relais auprès du SPCH de la bidirectionnalité de cette limitation telle qu'elle est souhaitée, néanmoins il faut vraiment prendre acte qu'à part insister un peu, la compétence reste et restera auprès des ponts et chaussées. Ce n'est pas une promesse de résultat que je vous fais ce soir, mais une promesse d'essayer. »*

**Vote** : l'entrée en matière acceptée tacitement.

**Vote** : l'arrêté portant sur la modification partielle du plan d'aménagement local de Coffrane et celui de Montmollin secteur « Rive » est accepté à l'unanimité.



**11. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 110'000 pour la pose d'un dégrilleur d'orage à l'entrée de la STEP des Quarres à Engollon**

---

**M. David Moratel (PS)** donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

*« La CGF s'est réunie le mercredi 24 mai 2023 pour traiter d'un rapport d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 110'000 pour la pose d'un dégrilleur d'orage à l'entrée de la STEP des Quarres à Engollon.*

*Il est évident que tout doit être mis en œuvre pour évacuer de la STEP des eaux de la meilleure qualité possible. Les travaux d'alimentation électrique, de câblage et de raccordements seront effectués par les collaborateurs de la STEP permettant ainsi un gain d'efficacité.*

Quelques chiffres :

- *le crédit d'engagement sollicité auprès de votre Conseil s'élève à CHF 110'000 ;*
- *la charge nette totale assumée par la Commune, prévue à la planification des investissements 2023, s'élève à CHF 40'840 ;*
- *le projet fait l'objet d'un subventionnement cantonal d'environ CHF 30'000 ;*
- *les charges nouvelles pour la Commune s'élèvent par année à CHF 3'250, ceci dès le printemps 2024.*

*La CGF a accepté à l'unanimité des membres présents ce crédit d'engagement et vous demande d'en faire autant. »*

**M. Patrick Lardon (PS)** transmet la position du groupe socialiste.

*« Le groupe socialiste a pris connaissance avec grande attention de ce rapport pour la pose d'un dégrilleur d'orage à l'entrée de la STEP des Quarres à Engollon.*

*Notre réflexion nous amène à considérer que cette demande de crédit aurait dû être intégrée à la demande de crédit de CHF 5 millions pour l'extension de la STEP des Quarres à Engollon – traitement des micropolluants accordé lors du Conseil général du 25.05.2020.*

*En raison, dès que l'unité de traitement des micropolluants sera opérationnelle, le volume d'eaux traitées par la STEP passera de 850 m<sup>3</sup> par heure à maximum 600 m<sup>3</sup> par heure.*

*Les rejets d'eaux non traitées dans le Seyon deviendront plus fréquents dès lors... avec leur lot de déchets non désirables.*

*Le volet consommation énergétique n'est pas abordé dans ledit rapport. Ce dégrilleur est doté d'un moteur électrique. Sa consommation et son coût de fonctionnement n'apparaît nullement dans le rapport. Nous souhaitons connaître ces éléments avant de nous prononcer sur ladite demande de crédit.*



*La pose de ce dégrilleur d'orage à l'entrée de la STEP des Quarres est en partie due au fait que les réseaux d'assainissement en amont ne sont pas entièrement en système séparatif.*

*Trop d'eaux mixtes continuent d'arriver jusqu'à la STEP des Quarres et nous souhaitons recevoir une information détaillée de l'état actuel de l'assainissement des réseaux d'eaux usées, eaux claires et eaux mixtes, ainsi que des projections d'assainissement dans le cadre d'un PGEE à 2 ans, 5 ans et 10 ans, ceci avant toute prochaine demande de crédit relative aux réseaux d'assainissement et de la STEP.*

*Nous invitons le Conseil communal à rappeler à la population les gestes de bonne conduite pour qu'ils ne jettent pas dans leurs toilettes des déchets qui doivent être mis à la poubelle et éliminés avec les ordures ménagères.*

*Ceci a déjà été accompli par des publications dans le Val-de-Ruz info et cela doit être exécuté régulièrement comme une piqure de rappel des bons gestes à accomplir pour que notre Seyon ne soit pas encombré de déchets non désirables.*

*Nous suggérons au Conseil communal que soient organisées des portes-ouvertes de la STEP des Quarres pour que la population vaudruzienne puisse découvrir et comprendre le rôle et le fonctionnement pointu d'une station d'épuration.*

*De telles portes-ouvertes avaient été organisées du temps du syndicat intercommunal le SEVRE qui gérait la STEP et depuis plus que des visites sur inscription.*

*Ce dégrilleur d'orage à l'entrée de la STEP est un élément indispensable pour retenir un maximum de déchets non désirables qui ne doivent pas aboutir dans le Seyon et qui seront éliminés par incinération.*

*Le Val-de-Ruz qui se veut être une écorégion se doit d'être exemplaire et invitons le Conseil communal à étudier la faisabilité et l'opportunité que de tels dégrilleurs d'orage soient également installés le long du réseau d'eaux mixtes au droit des différents déversoirs d'orages.*

*En conclusion, le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité cette demande de crédit. »*

**M. Pascal Truong (PLR)** transmet la position du groupe PLR-Le Centre.

*« Le groupe PLR-Le Centre acceptera la demande de crédit pour la construction d'un dégrilleur en amont de la STEP des Quarres à Engollon.*

*Je ne vous cacherai pas que le débat fut bref au sein du groupe. Nous avons rapidement été convaincus du bien-fondé technique et économique de cette réalisation.*

*En cas de fortes précipitations, le dégrilleur permettra d'éviter le déversement dans le Seyon des corps étrangers de plus de 3mm.*

*Nous sommes sensibles au fait que le traitement des micropolluants réduira les capacités de la STEP des Quarres, et que le volume d'eaux usées à traiter augmentera avec l'accroissement de la population. »*



**M. Yves Tanner (UDC)** communique le rapport du groupe UDC.

*« La pose d'un dégrilleur d'orage à l'entrée de la STEP des Quarres devient obligatoire vu les importantes quantités d'eau pouvant se produire en cas d'intempéries ». Ce qui a pour effet que les eaux claires se déversent dans les eaux usées dans les réseaux situés en amont de la STEP. Ce sont donc des eaux mélangées qui y parviennent en quantité trop importante, ce qui fait déborder ces eaux par-dessus les retenues et passer donc au Seyon telles quelles.*

*Ce dégrilleur permettra de récupérer les déchets provenant de 1000 m<sup>3</sup> d'eaux mixtes à l'heure, ce qui est conséquent et important pour la salubrité de notre cours d'eau.*

*Le groupe UDC soutiendra ce crédit d'engagement de CHF 110'000. De plus, une subvention cantonale de plus de CHF 30'000 sera accordée à la Commune. »*

**M. Alain Lugon (Les Verts)** informe de la position du groupe VVL.

*« Les eaux de surface du bassin versant du Seyon sont impactées par l'activité humaine et nécessitent la mise en place de mesures ciblées pour améliorer leur qualité. » Ce n'est pas moi qui le dit, cette phrase est tirée du rapport du Conseil d'État sur la qualité des eaux du canton de Neuchâtel, paru en décembre 2022. Un peu plus loin, on peut lire : « Bien que la STEP de la Rincieure, comme l'appelle le Canton, respecte les normes légales en matière de traitement des eaux, les très faibles débits du Seyon ne permettent souvent pas d'atteindre les exigences de l'Ordonnance sur les Eaux (OEaux) dans les eaux du Seyon en aval de ladite STEP. »*

*Il est donc réjouissant de constater que la Commune investit massivement dans l'amélioration du fonctionnement de la STEP d'Engollon, que ce soit en l'équipant d'une installation de traitement des micropolluants – les travaux sont en cours – ou en nous proposant ce soir de voter un crédit pour installer un dégrilleur d'orage. La pose d'un dégrilleur à l'entrée de la STEP n'est pas un luxe. Je vous invite à aller vous balader le long des méandres du Seyon en aval du moulin de Bayerel. Derrière son apparence idyllique, la rivière cache mal les amoncellements de lingettes, serviettes hygiéniques et autres cotons-tiges que les Vaudruziennes et les Vaudruziens jettent dans la cuvette des WC en se trompant de cible. Au moindre orage, le système d'évacuation des eaux se met en charge et une partie non négligeable des eaux usées finit sa course dans les petits ruisseaux et dans le Seyon par le biais des déversoirs d'orage sans passer par la case STEP.*

*L'installation d'un dégrilleur pour les eaux non traitées de la STEP permettra de limiter l'arrivée dans le Seyon – des corps légers – comme on les appelle avec délicatesse. Mais une eau débarrassée de ses déchets n'est pas pour autant propre, puisque les polluants tels que nitrates, phosphates, micropolluants, etc. continueront à être déversés dans le Seyon lors des épisodes de fortes précipitations. En effet, comme vous aurez pu le lire dans le rapport, l'unité de traitement des micropolluants réduira le volume d'eau traitée à 600 m<sup>3</sup> à l'heure, alors que les gros orages amènent jusqu'à 1'500 m<sup>3</sup> d'eaux mixtes à l'heure dans la fosse d'entrée de la STEP. Cela fait tout de même encore 900 m<sup>3</sup> d'eau qui court-circuitent la STEP et sont rejetés directement dans le Seyon sans être dépollués !*



*Il est donc indispensable d'intervenir en amont sur le réseau d'évacuation si on veut améliorer de manière significative le système d'assainissement de nos eaux usées et réduire la charge en polluants dans le Seyon et ses affluents.*

*Les problèmes de sous-capacité et de dysfonctionnements du système d'évacuation des eaux au Val-de-Ruz sont bien connus. Ils ont été décrits dans le PGEE Seyon amont, validé par notre Autorité en 2018. Ce document listait toute une série de mesures à mettre en place afin d'améliorer la situation. En particulier, il proposait un paquet de mesures correctives peu coûteuses, de l'ordre de CHF 100'000, je cite « A faire absolument et dès que possible ». À ce jour, la plupart de ces mesures n'ont toujours pas été réalisées, excepté les mesures incluses dans les grands chantiers des traversées de Chézard-Saint-Martin et de Cernier-Fontainemelon.*

*Le groupe VVL souhaite demander au Conseil communal comment il entend mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'amélioration du fonctionnement du système d'évacuation des eaux ? Il souhaite également savoir si les bassins de rétention et de décantation des eaux pluviales aménagés sous les villages de la ceinture nord sont fonctionnels et si leur capacité est suffisante pour absorber les pics de crue et éviter les déversements au niveau de la STEP et dans les ruisseaux.*

*En conclusion, le groupe VVL appuiera à l'unanimité le crédit d'engagement de CHF 110'000 pour la pose d'un dégrilleur d'orage à l'entrée de la STEP des Quarres, qui apportera une amélioration notoire sur la qualité du Seyon en aval de la station d'épuration. Il encourage toutefois le Conseil communal à tout mettre en œuvre pour réduire les déversements d'eaux usées dans les cours d'eau du Val-de-Ruz. »*

**M. Daniel Geiser (CC)** prend la parole au nom du Conseil communal.

*« Effectivement, c'est un dossier qui paraît simple, mais qui nécessite passablement d'explications. Tout d'abord, j'aimerais vous remercier pour l'accueil général que vous faites à ce rapport. J'aimerais relever que le dégrilleur dont on parle n'a pas été identifié dans le cadre du PGEE Seyon Amont, mais qu'il a été inséré dans le budget d'investissement 2023.*

*Ce dégrilleur est un outil indispensable au vu de l'évolution des phénomènes de météo de ces dernières années. Comme relevé dans le rapport, je confirme que le Conseil communal a le souhait impératif de mettre en œuvre les plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE). Il s'engage à mettre en place les ressources nécessaires et les travaux pour cela sont en cours. Donc je vous rassure notamment du côté des groupes des Verts que dès cette année nous avons engagé un bureau d'ingénieurs qui reprend tous les éléments décrits dans le projet PGEE 2018 et nous allons nous atteler à tout cela, le travail est en cours et j'aimerais aussi relever que depuis 2018 on a eu un événement extrêmement important : ce sont les crues de Dombresson-Villiers qui nous ont passablement péjorés dans la mise en œuvre. Jusqu'à fin 2021, voire 2022, on avait encore les traces de cet événement exceptionnel. Aujourd'hui on est en 2023, donc il est à juste titre que nous arrivions maintenant avec la mise en œuvre concrète de ces mesures, même si on aurait souhaité le faire plus tôt. Ce n'est pas si simple que cela.*



*Concernant les différentes interventions, j'en citerai une, apparemment un groupe souhaite avoir un avis concernant l'électricité. En fait, l'électricité de la STEP est achetée sur le réseau, car on en a besoin en assez grande quantité, mais nous travaillons aussi avec la question du gaz produit dans le cadre de la STEP utilisé dans les moteurs et qui fournissent de l'électricité et deuxièmement, on a des panneaux solaires qui sont sur la STEP et dans le cadre du projet micropolluant, on a aussi le projet d'installer des panneaux solaires complémentaires. C'est clair qu'en cas de mauvais temps les panneaux solaires fonctionnent indirectement, mais les mesures sont prises au niveau de la STEP pour diminuer l'impact. Néanmoins, une installation comme celle-ci ne peut pas fonctionner sans avoir un système électrique.*

*Compte tenu de toutes ces considérations et dans ces conditions, le Conseil communal ne peut que vous encourager à accepter la dépense, en sachant que d'autres suivront en fonction des ressources et moyens à disposition. »*

**Vote :** l'arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 110'000 pour la pose d'un dégrilleur d'orage à l'entrée de la STEP des Quarres à Engollon est accepté à l'unanimité.

## **12. Rapport d'information concernant la création de places d'accueil parascolaire dès la rentrée d'août 2023**

---

**Mme Clarence Chollet (Les Verts)** donne lecture du rapport du groupe VVL.

*« Le groupe verts-vert/libéral s'est penché attentivement sur le rapport concernant la création de places d'accueil parascolaire à la rentrée d'août 2023 et remercie le Conseil communal et l'administration pour son travail.*

*Premier constat, évidemment, une grande satisfaction de voir l'Exécutif se saisir sérieusement du problème de manque de places d'accueil parascolaire dans notre commune. Derrière les listes d'attente, parfois longues, dans les différentes structures, ce sont des familles dont l'organisation est fortement perturbée, des femmes et des hommes qui ne peuvent pas travailler au taux désiré, des enfants qui voient leur routine constamment chamboulée ou qui doivent rester seuls faute de solutions plus adaptées. L'accueil extrafamilial, c'est une meilleure égalité des chances, des repas équilibrés et un encadrement adéquat.*

*Dans ce sens, l'annonce de la création à Val-de-Ruz de 63 places supplémentaires prochainement est une excellente nouvelle pour les familles, les parents, les enfants, mais aussi pour la Commune! Car une commune qui se veut attractive, notamment pour les familles, se doit d'offrir des solutions de garde suffisantes et adaptées. Rappelons que les structures d'accueil créent des places d'emploi et permettent aux parents d'avoir une activité professionnelle, créant en passant des revenus supplémentaires pour la Commune et amenant des subventions cantonales à Val-de-Ruz.*

*Notre groupe a particulièrement apprécié le fait que les efforts soient étendus au-delà des villages initialement mentionnés lors de notre dernier Conseil général, à savoir les Geneveys-sur-Coffrane*





*et Chézard-Saint-Martin, ceci sur la base des listes d'attente et du taux de couverture dans chaque village. C'est une approche cohérente que nous soutenons.*

*Cependant, bien que nous apprécions l'effort du Conseil communal à trouver rapidement des solutions pour répondre à la demande de la population vaudruzienne, il y a plusieurs éléments dans ce rapport d'information qui nous chiffonnent.*

*Tout d'abord, nous sommes surpris du virement de cap entre la version soumise à la CGF, à savoir la V1 et celle qui nous est proposée dans le rapport, soit la V2. Toutes les mesures, ou plutôt les places, ont été modifiées! Nous peinons à comprendre quels éléments ont amené à de tels changements. Soumise à aucune commission, cette V2 semble sortie du chapeau de l'Exécutif en urgence. Elle manque ainsi de consultation, de concertation, de recul et peut-être de réflexion.*

*Je vais aller droit au but et vous exposer les éléments qui nous posent problème.*

- 1. Tout d'abord, nous sommes surpris du revirement concernant les Geneveys-sur-Coffrane. Le rapport lui-même trahit les intentions initiales du Conseil communal (en page 6 du rapport) de créer une structure privée subventionnée en collaboration avec l'association de parents qui s'est créée dans ce village. L'engagement et le travail de ces parents, meus par le désarroi, a permis de faire bouger des montagnes en quelques semaines ou quelques mois. Preuve en est, ce sujet occupe pour la deuxième fois nos séances et le débat, avec trois postulats, s'annonce intense. Ces parents se sont mobilisés, ont passé des heures et des heures au téléphone, ont épluché les lois, ont pris contact avec de nombreux organismes et sont partis en croisade pour trouver des locaux. Aujourd'hui, nous ne trouvons pas que ce travail titanesque est bien récompensé avec la solution d'une structure communale dès cette année. De plus, nous sommes inquiets par rapport à la faisabilité du projet communal à si court terme en perdant « l'équipe de choc » qui a œuvré jusqu'à maintenant et a réussi à faire avancer ce projet à une vitesse impressionnante considérant les contraintes ;*
- 2. nous trouvons également difficile pour une structure privée comme Bougillon Ensemble de devoir jongler avec des décisions et contre-décisions de la Commune la concernant directement, ceci sans beaucoup de communication. De quatre places demandées, puis refusées, la structure a passé à quatorze places supplémentaires, puis à plus rien du tout. Ceci à quelques semaines des vacances scolaires, lorsque les inscriptions pour la rentrée 2023-2024 sont terminées depuis longtemps ;*
- 3. concernant Chézard-St-Martin, nous sommes particulièrement satisfaits de la proposition de créer des places de « type table » de midi subventionnées. C'était la demande principale des pétitionnaires. Cependant, quelques problèmes persistent.*

*Tout d'abord, en tant que défenseur de la démocratie, le groupe VVL trouve étonnant que les pétitionnaires n'aient pas été entendus avant la rédaction de ce rapport. Existe-t-il des processus au sein de la Commune en matière de traitement des pétitions ? Si ce n'est pas le cas, le Conseil communal pourrait s'inspirer des pratiques en vigueur au niveau cantonal pour les faire siennes. Mais au-delà de cet aspect procédurier, quelques autres détails nous interpellent.*



*Tout d'abord, une demande de création de places de midi subventionnées avait été formulée par la structure Passion et Chocolat en début d'année qui disposait de tout pour créer ces places à la rentrée d'août. Pourquoi donc ne pas avoir accédé à cette demande ? Ouvrir une table de midi communale en parallèle de la structure existante ne nous paraît pas forcément très pertinent, à l'image de la prise de position des pétitionnaires qui nous a été transmise dernièrement. Deux structures, c'est deux interlocuteurs, deux équipes pédagogiques, etc. De plus, le Conseil Communal annonce ne pas pouvoir garantir l'ouverture de ces places à la rentrée. Pourquoi donc ne pas avoir privilégié la solution proposée pour la rentrée par Passion & Chocolat ? Pour finir, la diminution de places de la structure privée nous interroge. Certes, elle est amenée comme une augmentation dans le rapport, mais pour moi, 25+10, ça fait 35 et 33+0, ça fait 33, à savoir deux places de moins qu'actuellement ;*

- 4. concernant la solution proposée pour Dombresson, bien qu'ambitieuse, elle nous paraît également difficile à réaliser pour cet automne, sachant que l'on part de zéro. Les quatorze places déplacées à Chézard-Saint-Martin manqueront de la rentrée jusqu'à l'ouverture de la nouvelle structure. Et finalement, nous nous demandons si la structure privée actuelle a été associée aux réflexions ;*
- 5. pour finir, point essentiel, cette V2 ne contient aucune augmentation de places pour la rentrée d'août. Toutes les solutions seront au mieux disponibles pour les familles en automne. Certaines le seront même plutôt en hiver au vu du travail encore à réaliser. Pourtant, dans certains villages, des solutions pourraient être mises en place pour la rentrée. Une partie d'entre elles est d'ailleurs contenue dans la V1 qui a été présentée à la CGF. Ce dernier point nous semble particulièrement problématique. L'organisation familiale se fait sur une année scolaire. Est-ce que le Conseil communal a réfléchi à des mesures transitoires et urgentes pour faire le pont entre la rentrée et l'ouverture effective des places communales envisagées ?*

*Alors oui, il est toujours plus facile de critiquer les solutions que de les trouver. Nous répétons donc notre soutien à la politique du Conseil communal visant à augmenter le nombre de places d'accueil parascolaire rapidement et sommes conscients des obstacles. Il nous semble cependant qu'un peu plus de concertation, de dialogue et de réflexion pourraient aboutir à une solution plus viable et plus consensuelle. C'est pour cela que nous vous proposons deux postulats que je développerai plus tard, mais qui demandent en substance :*

- de mettre autour de la même table tous les acteurs concernés afin d'affiner les solutions proposées par le Conseil communal ;*
- de mieux intégrer les structures privées subventionnées, qui sont des partenaires essentiels dans le domaine de l'accueil des écoliers, à la politique communale ces prochaines années.*

*Notre groupe acceptera de prendre en compte le rapport en espérant que ses postulats soient acceptés afin que la solution qui nous est présentée ce soir, et qui comporte encore quelques faiblesses, puisse être retravaillée, renforcée, viabilisée et qu'elle inclue tous les acteurs du domaine. »*



**Mme Claudine Geiser (PLR)** communique la position du groupe PLR.

*« Notre groupe a pris connaissance de ce rapport d'information avec grand intérêt.*

*Nous ne pouvons qu'apprécier la rapidité de réaction du Conseil communal et l'important travail effectué dans le cadre de ses compétences pour trouver des pistes d'amélioration au manque récurrent de places d'accueil, et ainsi répondre à la pression politique et citoyenne.*

*La solution proposée par le Conseil communal pour pallier à cette problématique sur le territoire communal, mais particulièrement dans les villages des Geneveys-sur-Coffrane, Chézard-Saint-Martin et Dombresson est d'augmenter progressivement le nombre de places en accueil parascolaire et tables de midi depuis août.*

*Au total, 63 places seront disponibles d'ici à la fin de cette année et 18 dès la rentrée d'août.*

*La solution retenue engendrera une dépense annuelle dépassant CHF 300'000 en portant les coûts globaux de l'accueil parascolaire à Val-de-Ruz à un montant de l'ordre de CHF 2 millions par an.*

*Jusqu'à présent, le taux de couverture était de 23,63% pour 360 places offertes.*

*Avec la création de 63 places, le coefficient montera à 27,75% pour 423 places, ce qui est significatif en comparaison des 20% minimum exigés, dans le cadre légal actuel et dans la perspective de l'entrée en vigueur de la LAE3 qui vise un taux de 30%.*

*Sans oublier le déploiement du projet MAE.*

*Ce rapport dynamique et évolutif répond non seulement à une situation tendue, nombre de familles sont dans l'attente de solutions, mais également aux différentes motions, pétitions, interpellations et initiatives.*

*La variante ambitieuse du Conseil communal nécessite un changement d'orientation en matière de politique d'accueil extrafamilial.*

*L'ensemble de notre groupe est conscient que la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle est un enjeu primordial de notre société et passe par une offre croissante en places d'accueil pour les enfants.*

*Cependant, un certain malaise règne au sein de notre groupe à la vue des finances communales qui, malgré une embellie passagère, exigent encore et toujours une gestion rigoureuse.*

*Le déploiement de ce projet mettra une fois de plus les services communaux sous pression en les obligeant à trouver d'autres pistes d'économies dans des domaines déjà lourdement pénalisés, et se fera sans aucun doute au détriment d'autres projets dont le développement sera mis en grande difficulté.*

*Lors du traitement de la motion populaire « Pour la création d'une structure parascolaire communale aux Geneveys-sur-Coffrane », notre groupe acceptait que des mesures urgentes, même*



*provisaires soient prises pour remédier à des difficultés locales, mais s'opposait à la création de microstructures laborieuses à gérer.*

*La problématique du manque de places d'accueil requiert une approche globale sur l'ensemble du territoire communal. Le chef du dicastère et les services communaux y travaillent d'arrachepied en tenant compte des réalités financières, légales, des particularités géographiques de notre vallée et surtout dans l'intérêt général.*

*Bien des inconnues restent à éclaircir dans ce dossier complexe et émotionnel.*

*Plusieurs projets immobiliers sont en cours de réalisation et il n'est pas évident d'anticiper le nombre de familles qui viendront s'établir dans la commune.*

*Cependant, il nous semble primordial que celle-ci conserve la maîtrise des structures d'accueil pour continuer de bénéficier de la flexibilité qu'offre leur déploiement multi site, et ainsi rendre leur développement pérenne.*

*Notre groupe est favorable à la prise en considération du présent rapport et permettre au Conseil communal de poursuivre le travail de mise en œuvre de ce projet selon la variante retenue.*

*Toutefois nous attendions les discussions et les dernières précisions développées ce soir et le cas échéant demanderons une suspension de séance. »*

**M. Yann Mesot (UDC)** transmet la position du groupe UDC.

*« C'est avec beaucoup d'attention que notre groupe a étudié ce rapport d'information. Nous sommes conscients du laps de temps très court dans lequel ce document a été rédigé et remercions toutes les personnes ayant travaillé à sa réalisation.*

*Comme vous le savez, notre groupe est particulièrement vigilant à propos des dépenses de notre Commune. Cependant force est de constater que de nombreux parents éprouvent des difficultés à placer leurs enfants durant la journée. Raison pour laquelle notre groupe prendra en considération le présent document. Pour conclure, nous tenons à saluer la démarche des citoyens ayant déposé ces différents textes et regrettons leur mise de côté. »*

**M. Ahmed Muratovic (PS)** donne connaissance du rapport du groupe socialiste.

*« Notre groupe a lu avec attention le rapport d'information concernant la création de places parascolaires dès août 2023.*

*Nous sommes ravis d'apprendre que 63 places supplémentaires verront le jour, et pourront ainsi aider de nombreuses familles pour la rentrée scolaire prochaine.*

*Le groupe socialiste est conscient que des mesures ont dû être prises rapidement par le Conseil communal, tout ceci sous différentes pressions et avec un calendrier serré.*

*Nous tenons donc à remercier notre Exécutif ainsi que les employés de l'administration pour leur travail.*



*Cependant, des éléments intriguent, voire inquiètent notre groupe politique, qui souhaite des éclaircissements lors de cette séance avant de prendre en considération ce rapport.*

*Premièrement : pourquoi la commission consultative en la matière n'a pas été consultée ? Comme dit précédemment, nous comprenons la précipitation des Autorités à trouver des solutions, mais tout-de-même, il y avait plusieurs semaines à disposition.*

*Deuxièmement : il y a certaines incohérences comme l'a relevé Madame Chollet.*

*Troisième point fondamental pour notre groupe : ce sont les répartitions géographiques de ces places, ainsi que les éventuels déplacements.*

*En 2017, le parti socialiste (PS) s'était déjà focalisé sur le problème et avait déposé une initiative. Notre groupe avait négocié le retrait de cette initiative en échange de garanties. En effet, Madame Pellissier avait à l'époque promis qu'il y aurait une répartition géographique des structures d'accueil ou alors un transport le cas échéant. Le PS a donc retiré cette initiative, mais les promesses n'ont malheureusement pas été tenues.*

*Nous souhaiterions donc plus de garanties quant à ce sujet, voire peut-être des mesures déjà pour cette rentrée, peut-être peuvent-elles être évoquées ce soir, également les déplacements qui auraient lieu pour les élèves qui iraient jusqu'à Coffrane le temps qu'il y ait une structure aux Geneveys-sur-Coffrane et pour d'autres villages.*

*Notre groupe est également sensible au devenir des parents initiateurs de la structure d'accueil aux Geneveys-sur-Coffrane, mais nous reprendrons ce point lors des débats concernant notre postulat. »*

**M. Jean-Claude Brechbühler (CC)** prend la parole au nom du Conseil communal.

*« Merci de ces remarques, tant positives qu'interpellatrices qui sont tout à fait justifiées, soit dit en passant. Suite aux motions, pétitions, interpellation, le Conseil communal a été réactif. Vous parlez de précipitation, non, réactif.*

*Réactif pour satisfaire ces parents qui sont dans l'attente. C'est clair qu'on n'a pas toutes les solutions tout de suite pour le mois d'août. Ça a été dit et je peux vous le confirmer. Ce dossier est complexe. Complexe parce qu'on est sur plusieurs villages, il y a des parents, des locaux, du personnel, des associations, des structures privées et il faut composer avec tout ce panel de paramètres.*

*Pour répondre à la question de savoir pourquoi la CGF n'a vu que la V1, je vous expliquerai pourquoi on est arrivé sur la V2. On n'a pas pu reconvoquer la CGF pour ce point-là et puis la commission du parascolaire, on était dans le trend : est-ce qu'il fallait la prendre au milieu, au début, à la fin, les derniers échanges ayant encore eu vendredi, on était trop court. Mais on ne vous oublie pas pour la suite de ce dossier qui sera passionnant.*

*Si je prends les Geneveys-sur-Coffrane, et bien on a une forte demande, vous le savez, ça se construit et à l'horizon 2027-2028, il nous faudra quatre classes supplémentaires. On doit*



*construire une annexe à ce collège, annexe qui est déjà dans les plans, cela avance et vous sera présenté. Du moment qu'on construit, on met du parascolaire dedans. Il y a le scolaire et le parascolaire qui est là et ce serait dommage et contre-productif de ne pas mettre un parascolaire au moment de la construction.*

*Maintenant, on a de la demande. Cette demande, si je veux y répondre tout de suite c'est quatre places à Bougillon, à Coffrane, voire après quatorze places avec une augmentation de personnel. Toujours dans cette optique, rapidement maintenant c'est une place à Passion & Chocolat et comme cela l'affaire est réglée, ce qui vous donne la variante 1 qui coûte quand même la moindre.*

*Mais, il y a toujours un mais : envoyer - prenons l'exemple des quatorze enfants des Geneveys-sur-Coffrane au milieu de Coffrane - à pied quatre fois par jour, sous la pluie, en hiver sous la neige, etc., ça va une semaine, mais on ne peut pas faire ça pendant trois ans. Il y aurait l'option de prendre des bus Carlivier, mais ça coûte très cher, je peux vous le dire. Je déplace tous les élèves dans le Val-de-Ruz avec des budgets que vous pouvez voir dans les budgets et comptes communaux, c'est très cher. Et ce n'est pas non plus une solution, car on augmenterait la somme qu'on vous propose.*

*On règle le problème des quatorze places, mais on ne règle toujours pas les Geneveys-sur-Coffrane parce qu'il nous faut en tout cas une trentaine de places et peut-être même plus à l'avenir avec l'arrivée de tous ces enfants. Mais en tout cas il y aura une plus forte demande que ces quatorze places, quatre dans l'immédiat et quatorze par la suite, cela ne peut pas satisfaire.*

*Donc on s'est adressé à ces dames qui sont ici présentes et que je salue dans la salle, pour voir avec elles la suite, appelons cela comme ça. Il y a un problème dans la suite, car pour un para privé, l'OSAE demande une garantie de déficit de CHF 100'000, garantie de déficit qui n'est pas demandée à une commune, mais qui est demandée à des privés. C'est une grande somme à sortir en même temps que les locaux, etc. On s'est rencontrés à trois reprises avec ces Dames pour voir par quel moyen on pouvait travailler ensemble avec la volonté que les structures que l'on ouvre maintenant soient communales. Communale parce que l'on a notre système multi sites, j'y reviendrai tout à l'heure par rapport à Dombresson. À la suite de longs échanges avec ces Dames, elles seraient d'accord de créer une association, qu'elles ont déjà, qui serait en parallèle de Parachouette on a déjà le nom. Parachouette n'existe pas, mais tout le monde connaît déjà le nom, qui serait en parallèle de Parachouette. Le communal, avec ces dames, une association qui assiste, qui aide, qui est présente pour des activités, pour les courses d'école, mais qui serait présente au côté de cette structure communale. Ce côté-là, personnellement, je trouve génial pour une structure, qu'elle ait avec elle une association qui est là pour donner des coups de main, une aide, un input, etc. Il nous faut maintenant des locaux transitoires parce que si on met ça maintenant rapidement en place, ce sera dans un local, local d'ici deux à trois ans qui sera déplacé ensuite dans le collège du Lynx, l'annexe construite du collège du Lynx, et c'est là qu'il faut qu'on fasse les réglages maintenant avec les locaux, etc. Ça c'est pour les Geneveys-sur-Coffrane.*

*Maintenant, on a aussi deux autres lieux où il y a de la forte demande. Chézard-Saint-Martin avec le quartier qui se construit ici derrière et puis Dombresson où il y a déjà de la demande. Des constructions qui sont en train de se faire, comme vous le savez, du côté de la Champey entre*



*Dombresson et Villiers puis encore plus loin maintenant à la sortie de Villiers, j'ai vu que ça a été piqueté. Donc, à plus ou moins longue échéance, on aura aussi beaucoup plus de demandes sur Dombresson.*

*Solution ? Avec les Petits flocons qui pourraient augmenter, dans un local, son nombre de places. Avec ça et nos systèmes multi sites, on prend des tables de midi de Dombresson puisqu'on crée des places d'accueil de jour et puis on les met à Chézard-Saint-Martin. C'est en somme gagnant-gagnant. Voilà la manœuvre comme elle a été pensée.*

*Après, il y a différentes questions effectivement. Avec Passion et Chocolat, il y a une histoire de deux places qui faut qu'on se cale parce que quand je pose la question, on me dit qu'ils ont trois places en plus et quand j'écoute Passion & Chocolat, ils ont deux places en moins, donc ce sera un calcul à voir entre nous ultérieurement, ce n'est pas un gros problème à ce niveau-là.*

*On a parlé de répartition géographique. Alors là, vous avez vu que maintenant on arrive à 27,7%, près des 28%, la LAE3 arriverait dans les 30 % à peu près. On doit rendre un rapport (une motion), sauf erreur, à Madame Chollet pour la fin de l'année et qui donnera l'état de situation du Val-de-Ruz, de la petite enfance. Il restera de toute façon un peu de marge pour arriver à nos 30%. Donc, cet état des lieux va nous rendre service, et à vous et à nous, pour savoir exactement où on en est et puis quel est le manco. Est-ce que c'est à Fenin, à Savagnier, à Montmollin, etc. Voilà pour cette répartition géographique qui viendra après.*

*Variante 1, Variante 2, pourquoi ? Je crois l'avoir expliqué, pour ces deux raisons : d'une part au niveau du danger de ces enfants qui descendent en été ou en hiver sous la pluie, etc., et puis ces quatorze places qui ne satisfont pas à l'heure actuelle la demande qu'on aura aux Geneveys-sur-Coffrane.*

*Alors perdre l'équipe de choc, non ! L'équipe de choc elle est là, on a eu trois séances pour échanger, on aura la quatrième qui est planifiée. Cette équipe de choc, comme je répète ce que j'ai dit tout à l'heure, moi j'y tiens, car ce sera vraiment de l'appui à cette structure communale pour ses activités.*

*Ensuite, pour Bougillon, on ne retire pas des places. Pour l'instant on ne donne pas de place, mais on ne retire pas de place, soit dit en passant. Les deux places en moins à Chézard-Saint-Martin, j'en ai parlé. Concernant les mesures transitoires, et bien jusqu'à la rentrée du mois d'août ici, on ne peut pas mettre des mesures transitoires. On ne peut pas aller plus vite que la musique. Les locaux sont tels qu'il faut qu'on en trouve sur les Geneveys-sur-Coffrane. Il faudra qu'à Dombresson on adapte des WC, deux ou trois transformations de base et à Chézard-Saint-Martin, à première vue, il faut juste vider un local (une salle) pour arriver à nos fins.*

*Tout cela a un coût : la Variante 1 à CHF 130'000 et la variante 2, qui couvre la demande aujourd'hui à Dombresson, à Chézard-Saint-Martin et aux Geneveys-sur-Coffrane, coûte CHF 306'000. »*



**Mme Clarence Chollet (Les Verts)** souhaite intervenir sur les déclarations ci-dessus.

*« Il y a deux trois détails que me chiffonnent encore plus. On est à deux semaines des vacances d'été et on apprend ce soir que c'est peut-être moins deux places à Chézard-Saint-Martin ou plus trois [mais bon c'est un détail]. Mais concrètement, il y a des enfants qui sont inscrits depuis le mois de février, si c'est deux places retirées, c'est deux enfants qui perdent leur place au mois de juin alors que la rentrée c'est mi-août. Si c'est plus trois places supplémentaires, c'est la structure Passion & Chocolat qui va devoir s'organiser. À mon avis, ce n'est pas un détail. En tout cas pour les deux enfants concernés ce ne sera certainement pas un détail. »*

*J'ai aussi une autre question : dans la V1 on proposait une place à Passion & Chocolat, mais je n'arrive pas à comprendre cette place alors qu'il y a clairement des listes d'attente qui sont bien plus importantes qu'une place. Donc pourquoi dans la V1 il y avait une place et vous ne l'avez pas mentionnée ce soir ?*

*Concernant ces mesures transitoires et le déplacement de quatorze tables de midi de Dombresson à Chézard-Saint-Martin, je m'inquiète quand même un petit peu pour la situation de Dombresson parce que je pense qu'on peut être d'accord qu'il n'y aura pas de nouvelle structure à Dombresson au mois d'août par contre il y aura quatorze places de table de midi en moins vu qu'elles seront déplacées à Chézard-Saint-Martin. Du coup à Dombresson, jusqu'à la création de la nouvelle structure communale, il n'y a pas d'autres solutions, mais en plus il y a quatorze places en moins. Est-ce que je comprends bien ou est-ce qu'il me manque un élément dans ma réflexion ? »*

**M. Jean-Claude Brechbühler (CC)** apporte une précision.

*« Ces quatorze places : on déplacera les tables lorsque les locaux seront prêts. On travaille dans l'urgence au niveau des travaux. Les travaux ne sont pas commandés, il fallait attendre la séance de ce soir pour aller de l'avant, mais ça peut se faire très vite. Dès que les travaux sont faits, on peut créer les places des Petits Flocons, à ce moment-là les tables de midi se déplacent aussi. »*

*Ensuite, concernant la place qui reste, c'est une histoire comptable entre l'OSAE et la structure. Je n'ai pas tous les éléments sous la main maintenant, mais il y a une raison à cela et pour les deux autres places, on a levé un lièvre, l'affaire étant de mon prédécesseur, de lettre d'autorisation entre l'OSAE, la structure et la Commune. J'ai appris cela cet après-midi et on traite cela actuellement. »*

**Mme Ingela Geith-Chauvière (PS)** demande quelques compléments pour sa compréhension.

*« Je salue encore une fois le Conseil communal d'être aussi réactif dans l'urgence. J'ai juste une question très concrète par rapport aux parents, on l'a dit ce soir dont l'engagement citoyen est à saluer et qui se sont énormément investis pour finalement arriver dans tout ce qui nous occupe aujourd'hui. Est-ce que ces parents on leur garantit une place dans ces structures communales oui ou non ? Je pense que tout cet engagement est quand même à saluer et qu'il serait délétère pour une commune qui se positionne sur les démarches citoyennes que lorsqu'on a affaire à un tel engagement citoyen, on est tous pour l'égalité de traitement, cela va de soi, mais il me semblerait que par rapport à l'engagement pris, c'est vraiment notre devoir, que ces parents-là (association*





*des parents initiateurs du projet des Geneveys-sur-Coffrane), au moins, et c'était leur but premier, une place leur soit assurée à la rentrée. C'est quelque chose de très important pour notre parti. »*

**M. Jean-Claude Brechbühler (CC)** apporte une précision.

*« Théoriquement on pourrait, mais il faut que je voie avec l'OSAE si c'est faisable. »*

**Mme Ingela Geith-Chauvière (PS)**

*« Si vous me dites théoriquement c'est possible, est-ce que le Conseil communal se battra pour cette solution et fera en sorte que cet engagement soit récompensé et qu'une solution sera trouvée en priorité pour ces parents qui se sont vraiment fortement engagés ? »*

**M. Jean-Claude Brechbühler (CC)** répond au nom du Conseil communal.

*« Je vous comprends, mais on va consulter l'OSAE. »*

La demande d'interruption de séance n'étant pas demandée, il est passé au vote de prise en considération du rapport.

**Vote** : la prise en considération du rapport est accepté à l'unanimité.

## **12.2. Postulat PO23.002 – Projet de structure parascolaire aux Geneveys-sur-Coffrane (GsC), quelle place pour les membres de l'Association de soutien au parascolaire des Geneveys-sur-Coffrane ?**

« Il est demandé au Conseil communal :

- 1) que la Commission consultative en matière de structures d'accueil pré et parascolaire soit directement impliquée dans l'élaboration d'une structure communale auprès de l'Association de soutien au parascolaire des GsC et du Conseil communal. Il s'agirait d'élaborer ensemble une feuille de route et de mettre en œuvre le projet de manière coordonnée ;
- 2) dès la mise en place et le démarrage de la structure des GsC, intégrer l'Association de soutien au parascolaire de ce même village à un groupe de suivi du projet ;
- 3) d'étudier la possibilité d'un mandat rétribué en faveur de l'Association de soutien au parascolaire des GsC afin de réaliser la mise en place de la structure de demain.

A la lecture de ce rapport, une question légitime se pose : mais qu'advient-il des parents et de leur projet de structure d'accueil parascolaire ?

En effet, la Commune privilégie de passer directement à une structure communale aux Geneveys-sur-Coffrane, écartant ainsi le travail déjà mené par des parents de ce village.

Dans les médias, nous pouvons lire que les mamans du collectif sont dans le flou quant à la suite de leur collaboration, en dépit de nombreux échanges avec les Autorités communales.



Nous comprenons que des décisions ont dû être prises rapidement par le Conseil communal, mais cela a induit un court-circuit de la Commission de consultation en la matière, ainsi que de l'appropriation d'un projet qui, à la base, était citoyen.

En tant que représentants de la Commune, nous souhaiterions plus de rigueur et de transparence quant à la mise en œuvre de cette structure, ainsi que de l'implication du Législatif via le traitement du dossier en commission.

Il est également légitime de reconnaître le travail accompli et l'engagement de citoyennes qui verront leur projet initial avorté, mais qui continueraient à aider notre collectivité publique à la réalisation de ce projet. Une implication dans la structure future, ainsi qu'une rémunération de cette association à but non lucratif pourraient être étudiées.

L'urgence de la rentrée ayant été traitée, il serait à présent adéquat de procéder de manière plus formelle et avec reconnaissance et clarté envers les parents des Geneveys-sur-Coffrane.

Au nom du groupe socialiste, Ahmed Muratovic ».

**M. Francis Krähenbühl (PLR)** donne le rapport du groupe PLR.

*« Madame Geiser l'a relevé dans son rapport, notre groupe ne s'oppose pas à la création de places d'accueil parascolaire dans la commune, loin s'en faut.*

*Nous comprenons que le rapport que nous venons de discuter est une réponse à une situation urgente qui résulte de l'abandon provisoire du projet MAE, qui devait justement prendre en compte l'évolution des besoins à long terme. Les réponses apportées dans l'urgence par le Conseil communal, si elles ne règlent pas tous les problèmes, apportent néanmoins des solutions pour la rentrée d'août et la fin de l'année. C'est très bien, nous n'en attendions pas moins du Conseil communal.*

*C'est sur la forme que notre groupe s'interroge. Nous sommes ce soir, en complément du rapport du Conseil communal, en présence de trois postulats, le premier demandant « que la Commission consultative en matière de structures d'accueil pré et parascolaire soit directement impliquée dans l'élaboration d'une structure communale [...] aux Geneveys-sur-Coffrane », le deuxième demandant la tenue « d'États généraux du parascolaire cet été », et le troisième « l'intégration des structures privées dans la politique communale ».*

*Finalement, que demande le Conseil général ? Qu'un projet lui soit proposé pour assurer un accueil parascolaire à moyen et long terme adéquat ; nous sommes tous d'accord sur ce point, y compris notre groupe. Le rôle du Législatif, quel qu'il soit, communal, cantonal ou fédéral, est de demander à l'Exécutif de lui faire des propositions, dans le cas présent de lui soumettre un projet prenant en compte l'évolution de la population ces prochaines années dans la commune, avec son impact sur le nombre d'enfants scolarisés. En corollaire, il faudra aussi tenir compte de l'augmentation du nombre de places requises en parascolaire, qui passera de 20% aujourd'hui à 30% dans quelques années. Très bien, les choses sont claires ainsi.*



*Dans ces circonstances, chaque organe doit se tenir à son rôle et s'y limiter. En bref, celui du Conseil général est de demander au Conseil communal de faire des propositions, le rôle de ce dernier est d'y répondre de la manière qu'il estime la plus adéquate. Le Conseil général dit ce qu'il veut, il laisse le soin au Conseil communal de choisir comment il s'exécute. L'opérationnel, c'est son rôle, pas le nôtre.*

*Les trois postulats mélangent un peu les genres : l'un demande qu'on intègre les structures privées dans la réflexion à long terme, ce que nous approuvons, les deux autres expliquent comment le Conseil communal doit faire le travail en exigeant d'une part que soit impliquée la Commission consultative aux Geneveys-sur-Coffrane, de l'autre de mettre autour de la même table tous les acteurs concernés par la politique communale dans ce domaine. Si, lorsqu'il rendra son rapport, celui-ci ne nous convient pas, si nous constatons que les parties prenantes n'ont pas été consultées, s'il contient trop de lacunes, s'il s'avère incomplet, il sera toujours possible pour le Conseil général de le renvoyer pour être complété. En mettant tout le monde autour de la même table, il y a un risque non négligeable que le rapport ne soit plus qu'une addition de cas particuliers, voire personnels, sans grande cohérence entre eux, et qu'on passe à côté de l'essentiel ; le postulat des Geneveys-sur-Coffrane en est une illustration. Alors sachons prendre un peu de hauteur, restons-en à l'expression de ce que nous voulons, et laissons le choix du « comment » au Conseil communal, en mettant de côté les guerres partisans stériles et les animosités d'ordre personnel. Si, à la fin, il faut ajouter au projet d'ensemble des spécificités locales, il sera toujours temps et possible de le faire.*

*Vous l'avez compris, notre groupe n'acceptera pas les deux postulats 23.002 et 23.003, qui sont de l'ordre du « comment », mais soutiendra le postulat 23.004 qui dit bien ce que veut le Conseil général, en l'occurrence que les structures privées soient prises en considération dans le projet, mais pas comment il faut le faire. Apparemment des discussions ont déjà lieu, ce que nous saluons. »*

**M. Jean-Claude Brechbühler (PLR)** indique que le Conseil communal combattra le postulat.

*« Le Conseil communal souhaite que les nouvelles structures restent en mains communales, comme déjà dit, afin de maintenir la flexibilité du système actuel multi site et pour faciliter l'implémentation du projet MAE à futur. Il va associer la Commission consultative en matière de structures d'accueil pré et parascolaires dans les travaux pour la mise en place de cette structure tant pour son lancement que pour la réalisation des nouveaux locaux dans l'extension du collège du Lynx. Il salue la volonté de l'association de soutien au parascolaire des Geneveys-sur-Coffrane d'appuyer la structure Parachouette dans ses activités à venir et l'encourage à soutenir les activités de cette structure lors des différentes manifestations qui se dérouleront à futur. Il la remercie du travail effectué en amont et le dicastère de la petite enfance reste à disposition pour un appui si nécessaire. »*



**M. Ahmed Muratovic (PS)** souhaite répondre à l'argumentaire évoqué plus haut.

*« Tout d'abord ce postulat est déposé dans un cadre légal. C'est une possibilité qu'a le Législatif de proposer, de s'interposer ou voire, via une motion, d'intimer un ordre à l'Exécutif. C'est ce qui nous distingue d'une chambre d'enregistrement. Tout cela est fait dans le cadre de la loi.*

*Ensuite, il s'agit d'un postulat donc il y a une grande liberté de manœuvre. C'est vraiment d'étudier le cas de voir s'il y a une possibilité de prendre la température. Il n'y a pas beaucoup de contraintes, juste une demande d'étude.*

*Ensuite, on a évoqué de renvoyer les différentes propositions si elles ne nous conviennent pas et si tous les acteurs n'ont pas été concertés. On va être honnêtes entre nous, renvoyer parfois c'est compliqué comme par exemple ce soir. Parce que si on renvoie les choses, on les reporte et c'est la population qui est prise en otage. Des fois, on doit accepter même si les choses ne sont pas parfaites et il y a des outils pour s'améliorer et ce sont les postulats, les motions, les propositions, les questions et les interpellations. Donc pour éviter de faire attendre un projet, de prendre en otage la population, de renvoyer en commission ou de renvoyer à l'Autorité tout un dossier juste pour quelques points pour lesquels on peut discuter, mais parfois des points importants, nous avons cet outil qui est le postulat ici.*

*Ensuite, on a évoqué la complexité, ce n'est pas évident, je tiens juste à rappeler que petit comité de rime pas avec efficacité. Il y a eu une collaboration jusqu'à présent et deuxième point, il ne s'agit pas de chicanerie ni rien de personnel. Donc ce soir on dépose quelque chose en tant que représentant d'une Autorité pour des questions éthiques. On nous dit que ce n'est pas possible que des parents travaillent pour une structure communale alors qu'ils l'ont déjà fait. Mais on se passe d'eux à un moment donné, pour nous, ça, ce n'est pas éthiquement acceptable. Nous pensons qu'il faudrait continuer sur cette voie et surtout qu'elles aient leur mot à dire déjà du fait qu'ils ont contribué, mais aussi parce qu'ils ont initié. Tout ceci est totalement légal, en ordre, pas si compliqué et très éthique. Donc, nous invitons tous les groupes à faire preuve de bonne conscience et d'accepter ce postulat. »*

**Mme Sarah Bertschi (PS)** souhaite ajouter quelques remarques.

*« On nous dresse un tableau assez idyllique entre l'Association et le Conseil communal, les échos ne sont pas toujours les mêmes et ce postulat vise véritablement à assoir cette bonne collaboration dans le respect mutuel à la fois des parents qui se sont engagés, de leur besoin et de leur volonté de s'engager au niveau de la commune. Donc je pense qu'il est important à ce stade-là d'en prendre acte et de l'accepter parce que bien sûr qu'on peut revenir ultérieurement sur le rapport et redemander des corrections, simplement le temps presse et ça va prendre combien de temps jusqu'à ce que les choses soient faites correctement et que le rapport puisse être accepté ? Le risque c'est qu'effectivement ça prenne une année, deux ans jusqu'à ce que les choses soient mises à plat. On note notamment un certain retard dans la recherche et les démarches pour les locaux. On devient aujourd'hui vraiment à la limite au niveau des délais même pour octobre. Donc je pense que ces postulats doivent être acceptés pour pouvoir accélérer et faire au mieux à la fois pour les parents et à la fois comme je disais pour la Commission aussi du pré et du parascolaire. Pourquoi ?*



*Dans cette commission, il y a aussi des professionnels qui savent bien de quoi ils parlent, certainement plus que nous tous finalement, et ça permet finalement de faire avancer le dossier de manière plus cohérente, plus efficace et il est urgent de les intégrer dans les discussions et pas attendre la fin du rapport pour le soumettre à cette commission. Donc il est urgent d'intégrer et de suivre davantage les parents et de passer ces rapports en commission. »*

**Vote** : le postulat PO23.002 est adopté par 20 voix contre 17 et 2 abstentions.

### **12.3. Postulat PO23.003 – Organisation d'États généraux de l'accueil parascolaire**

« Nous demandons au Conseil Communal d'organiser des États généraux de l'accueil parascolaire cet été afin de mettre autour de la même table tous les acteurs concernés par la politique communale dans ce domaine. L'idée est de réunir les citoyens actifs sur le sujet (motionnaires et pétitionnaires), les responsables de structures parascolaires (privées et publiques), les membres concernés de l'administration communale, les services cantonaux compétents, les membres des commissions en lien avec le dossier et une délégation d'élus afin d'affiner les solutions proposées par le Conseil communal dans son rapport d'information « Création de places d'accueil parascolaire ».

Les besoins en matière d'accueil parascolaire ont bien été compris par le Conseil communal qui a fait une proposition ambitieuse dans un temps imparti très court. Cependant, des incertitudes persistent et certains acteurs sont inquiets des conséquences de cette nouvelle orientation. Il semble qu'une meilleure communication et une plus grande concertation des milieux concernés seraient bénéfiques et permettraient de mieux définir les contours de cette politique. Ces États généraux devraient être organisés au plus vite, idéalement avant les vacances d'été et au plus tard un peu avant la rentrée d'août.

Au nom des groupes VVL, socialiste et élus UDC, Clarence Chollet »

**Mme Clarence Chollet (Les Verts)** transmet la position des groupes VVL, socialiste et élus UDC.

*« Je vous rassure, je vais être moins longue qu'avant ! Je l'ai déjà exprimé, notre groupe a le sentiment que la solution proposée aujourd'hui par le Conseil communal n'est pas totalement aboutie et qu'elle manque de concertation auprès des acteurs concernés. Nous, Verts et Vert'Libéraux, avons la conviction qu'ensemble, nous sommes plus forts, et plus intelligents. Ainsi, malgré les contraintes du calendrier, nous demandons l'organisation par la Commune d'États généraux de l'accueil parascolaire urgemment. Mettre tout le monde autour de la même table permettra de donner la parole aux différents acteurs, ce qui n'a pas toujours été le cas ces derniers mois. Cela permettra de rediscuter les solutions contenues dans la V2, de les affiner, de trouver peut-être de meilleures solutions, etc.*

*Vous me direz que ce n'est pas réalisable de réunir tout le monde à si courte échéance. Je pense au contraire que tous les acteurs, dont une partie est présente ce soir, seront heureux et/ou soulagés de pouvoir exposer leur point de vue et échanger de manière constructive avec le Conseil communal.*



*Le conseiller communal en charge du dicastère vient de le rappeler : la situation est complexe ! Alors nous l'invitons à s'entourer de tous les experts du domaine pour le soutenir dans sa recherche de solutions et vous invitons à accepter notre postulat ! »*

**M. Jean-Claude Brechbühler (PLR)** indique que le Conseil communal combattrait le postulat.

*« Ce postulat est combattu pour la raison suivante. Les États généraux parascolaires à Val-de-Ruz ont déjà été réalisés durant les onze séances qui se sont déroulées du 17 mars au 28 septembre 2022 avec la participation des parents, des enseignants, des éducatrices de la petite enfance, des responsables de structure parascolaire privée, des représentants des partis du Conseil général, des prestataires externes et des employés communaux. Un rapport MAE très complet a été établi suite à cela, ceci avec diverses réflexions et propositions. Rapport qui vous sera présenté cette année encore au Conseil communal, à la Commission financière et à votre Autorité dès que nous aurons des précisions du Conseil d'État quant à sa participation financière.*

*A ce stade une plus grande concertation des milieux concernés ne serait pas bénéfique et qui plus est eu égard aux nombreuses personnes des milieux concernés qui ont œuvré sur ce rapport. »*

**Mme Clarence Chollet (Les Verts)** apporte une réponse à la prise de parole du Conseil communal.

*« Il y a une confusion, oui il y a eu beaucoup de discussions autour de MAE, mais MAE ne sait pas concrètement où mettre les places pour la rentrée 2023. Là, on demande Les États généraux pour discuter de ce cas précis, de ce que contient le rapport dont nous avons discuté ce soir et je pense que ce n'est vraiment pas la même chose. Je ne pense pas que dans les groupes de travail MAE, je n'en faisais pas partie, mais je suis à peu près certaine qu'on n'a pas discuté si on devait déplacer quatorze tables de midi de Dombresson à Chézard-Saint-Martin ou si on devait faire une structure parascolaire privée ou communale aux Geneveys-sur-Coffrane. Je parle clairement de deux choses différentes. »*

**Vote** : le postulat PO23.003 est adopté par 22 voix contre 17.

#### **12.4. Postulat PO23.004 – Pour l'intégration des structures d'accueil parascolaire privées dans la politique communale**

*« Nous demandons au Conseil Communal d'étudier de quelle manière il envisage d'intégrer les structures privées dans sa politique d'accueil parascolaire afin de garantir la pérennité de ces dernières, de ne pas exercer une concurrence déloyale et de conserver des relations de confiance mutuelle à l'avenir.*

Nous comprenons la volonté du Conseil communal de vouloir privilégier les solutions communales en matière d'accueil parascolaire par soucis de cohérence et d'efficacité. Néanmoins, les structures parascolaires privées présentes dans plusieurs villages remplissent à satisfaction leurs missions. Il ne serait pas souhaitable que le développement des structures communales engendre une concurrence néfaste avec les institutions privées entraînant leur disparition progressive. Rappelons le rôle précurseur qu'elles ont souvent incarné en matière d'accueil extrafamilial, leur fort ancrage dans les villages et leur proximité avec la population. Nous souhaitons que ces



structures soient intégrées à la politique communale en tant qu'acteur à part entière et que le développement de la politique communale les intègre et ne se fasse pas leurs dépens. »

Au nom des groupes VVL, socialiste et élus UDC, Clarence Chollet »

**Mme Clarence Chollet (VVL)** transmet la position des groupes VVL, socialiste et élus UDC.

*« Je le répète, le groupe VVL estime que tous les acteurs n'ont pas été entendus équitablement dans ce dossier. La V2 propose des solutions uniquement communales, ceci parfois au détriment des structures privées subventionnées existantes. Nous regrettons cette mise à l'écart et souhaiterions que les structures privées restent des acteurs importants de la politique communale d'accueil et que leur pérennité ne soit pas mise à mal par les futurs projets de Conseil communal. C'est ce que demande notre postulat que nous vous invitons à accepter. »*

**M. Jean-Claude Brechbühler (PLR)** indique que le Conseil communal combattra le postulat.

*« Le Conseil communal combat également ce postulat pour les raisons suivantes. Il n'est pas dans la volonté du Conseil communal d'exercer une concurrence déloyale sur les structures privées. Le prix de journée étant fixé sur la base des chiffres par les structures et sur les chiffres avérés. Nous entretenons de bons contacts avec les entités privées ceci depuis longtemps, voire très longtemps ayant été le dernier président de commune qui a fait le discours d'inauguration de Passion & Chocolat ici à Chézard-Saint-Martin. Je ne pense pas qu'il y ait de problèmes avec les structures privées entre la commune et nous. Pourquoi ? Et bien les budgets, les comptes sont faits avec nos administrateurs, corrigés ensemble, donc il y a une très participation de l'un et de l'autre et je ne vois pas pourquoi on devrait aller plus loin que ce qui se passe maintenant. »*

**Vote d'adoption du postulat** : le postulat PO23.004 est adopté par 36 voix contre 1 et 2 abstentions.

### **13. Motions et proposition**

---

Aucune motion ni proposition n'a été déposée.

### **14. Résolutions, interpellations et questions**

---

#### **Interpellation I23.004 - Mobilité à Val-de-Ruz : un plan pour l'administration ?**

« L'administration de notre Commune est désormais regroupée à Cernier. Cela permet sans aucun doute de rationaliser les services et offre l'avantage de dégager un espace qui sera affecté à une offre de santé supplémentaire pour l'ouest de Val-de-Ruz, ce qui n'est pas négligeable non plus.

Mais cela modifie les trajets quotidiens d'une partie de notre personnel et attire encore plus de voitures automobiles vers le centre de Cernier, générant un flux de trafic qui n'est pas forcément souhaitable. Les voitures occupent en outre une partie des places de stationnement au centre de Cernier, peut-être au détriment de la desserte des commerces et d'autres services.



Le Conseil communal a-t-il évalué la portée de ce phénomène et surtout est-il prêt à faire ce que l'on exige désormais des entreprises privées, c'est-à-dire mettre en place un plan de mobilité pour le personnel communal, incluant le personnel enseignant ?

Au nom du groupe VVL, Romain Douard. »

**M. Romain Douard (Les Verts)** transmet la position du groupe VVL.

*« Nous l'avons entendu ce soir déjà précédemment, une entreprise d'une certaine ampleur doit présenter un plan de mobilité. La Commune avec ses 300 EPT qui représente certainement autour de 400 emplois, a-t-elle un tel plan de mobilité, prévoit-elle d'en mettre un en place, sachant aussi qu'aujourd'hui et bien c'est mentionné une grande partie des employés sont regroupés à Cernier et qu'à Cernier la problématique des places de parc n'est pas nouvelles. »*

**M. Yvan Ryser** prend la parole au nom du Conseil communal.

*« Sûr de ses forces et conscient de ses faiblesses le Conseil communal répond volontiers à cette question soumise à évaluation de satisfaction.*

*Tout d'abord, dans le programme de législature 21-24, sous la liste des objectifs en lien avec l'enjeu « gouvernance orientée durabilité », l'objectif « Renforcer l'exemplarité de l'administration » figure en bonne place.*

*À ce titre l'administration des ressources humaines a, dans son pipeline, plusieurs projets à mener, projets identifiés depuis l'automne 2021, notamment celui de :*

- 1. étudier le champ des possibles pour alléger la charge physique de travail dans les métiers reconnus à forte pénibilité ;*
- 2. analyser le système organisationnel actuel et le mettre en perspective avec les besoins à futur ;*
- 3. proposer des solutions en matière d'attractivité employeur pour compenser une politique salariale restrictive ;*
- 4. mettre en lien les besoins en compétences avec les objectifs de développement de certaines politiques locales ;*

*Mais aussi de :*

- 5. réorganiser et simplifier la planification, l'animation et le contrôle en matière de sécurité au travail et protection de la santé ;*
- 6. renforcer les programmes de formation du personnel, notamment dans le domaine du management et de la conduite des projets ;*
- 7. mettre en place un plan de prévention des risques psychosociaux ;*
- 8. élaborer un véritable système de suivi de l'absentéisme afin de réduire les coûts d'assurances des personnes ;*





9. *améliorer la qualité d'extraction des données financières issue de la gestion du personnel afin de définir les potentielles mesures d'économies.*

*Bref, tant de projets RH stratégiques qui aujourd'hui à cause d'une organisation saturée par la partie administrative des RH, ne parviennent pas à avancer.*

*Alors oui, le Conseil communal est prêt à faire ce que l'on exige désormais des entreprises privées, c'est-à-dire mettre en place un plan de mobilité pour le personnel communal, incluant le personnel enseignant. À ce propos, à fin 2021 le chef de dicastère en charge des ressources humaines, avait étudié le processus de travail inhérent à la mise en œuvre d'un tel plan. On peut le qualifier de classique, mais quand même assez lourd puisqu'il est constitué de quatre phases :*

**Phase 1 :** *définition des problèmes, après laquelle il s'agit de fixer les buts généraux à atteindre ;*

**Phase 2 :** *diagnostic, c'est-à-dire ce qui déterminera la base du projet (recherche, analyse, sondage, split modal, conditions d'emploi mobilités...), qui permettra de cibler le champ d'action à étudier ;*

**Phase 3 :** *définition de la politique du plan, phase scindée en deux types de travaux, d'abord celui du choix des indicateurs permettant d'évaluer la pertinence du plan, ensuite celui de l'organisation du plan en six domaines d'actions concrètes, soit :*

- le paquet des mesures ;*
- les responsables ;*
- le budget ;*
- le calendrier ;*
- la communication ;*
- le controlling.*

*Tout cela à présenter à l'Exécutif pour validation et enfin la dernière phase :*

**Phase 4 :** *mise en œuvre du plan.*

*Concernant le déménagement des trois unités administratives vers le centre de Cernier, oui dix collaborateurs de plus occupent le bâtiment d'Épervier 4 depuis mars dernier, oui sept d'entre eux se rendent régulièrement au travail avec un deux-roues motorisé ou une voiture, et oui ces sept véhicules supplémentaires apportent une certaine pression sur les places de parcs blanches situées rue des Monts et rue Henry Calame.*

*Quant à la place de l'Hôtel de ville, pour celles et ceux qui la connaissent bien, oui elle est souvent saturée à 7 heures déjà, alors que la large majorité des collaborateurs communaux débutent leur travail à 8 heures.*

*Enfin, non le Conseil communal n'a pas évalué spécifiquement la portée du phénomène de sept véhicules supplémentaires au centre de Cernier, car ce sujet doit être traité dans un contexte plus global vous l'aurez compris.*

*Le Conseil communal rappelle toutefois que la Commune de Val-de-Ruz est membre de « Covoiturage arcjurassien » association qui regroupe huit régions entre le Canton du Jura et la*



*Vallée de Joux. Ainsi, une offre pour les collaborateurs existe, offre qui chaque année fait de nouveaux émules.*

*En conclusion, le Conseil communal est conscient que réaliser un plan de mobilité est nécessaire. Il est également conscient que la quantité des projets en matière de GRH stratégique l'oblige à faire des choix et à fixer des priorités.*

*Ces choix prennent en compte la capacité de production de l'unité administrative RH, mais aussi l'impact attendu des projets en lien avec :*

- La sécurité et la santé des collaborateurs ;*
- Les enjeux en matière de planifications budgétaires ;*
- Les problématiques organisationnelles futures ;*
- Le besoin d'amélioration continue des compétences des collaborateurs.*

*Vous comprenez donc que le plan de mobilité est inscrit à la liste interne de choses à faire, mais, en toute transparence, l'ordre des priorités fait qu'il ne se réalisera pas dans l'immédiat, à moins que votre Autorité ait une appréciation différente et nous y oblige.*

*Pour paraphraser les propos d'un certain Eisenhower, "la planification est indispensable, les plans viennent ensuite". »*

**M. Romain Douard** remercie le Conseil communal pour la réponse complète en espérant que les ressources nécessaires seront disponibles le plus rapidement possible pour mettre en place un tel plan.

**Question Q23.006 – Le courant passe-t-il encore avec Groupe E ?**

**M. Claudio Cerini (PS)** donne lecture de sa question.

*« Depuis plusieurs semaines, le Val-de-Ruz est confronté à des pannes électrique générales.*

*Notre réseau est-il particulièrement faible ou mal entretenu, pour provoquer ces événements ?*

*Groupe E ne fournit aucune information pro activement à ces clients, par exemple E-Mail ou SMS qu'une panne est en cours...*

*Claudio Cerini (PS). »*

**M. François Cuche (CC)** transmet la réponse du Conseil communal.

*« Je veux rassurer tout le monde, le courant passe bien entre le Groupe E et la Commune de Val-de-Ruz qui possède d'ailleurs une petite poignée d'actions et qui se rend régulièrement à l'Assemblée générale des actionnaires. On a aussi pas mal de projets ensemble pour dire qu'effectivement Groupe E est une entreprise importante qui soutient la Commune dans passablement de projet, notamment l'extinction nocturne, on l'a vu.*

*Vous nous dites que depuis plusieurs semaines le Val-de-Ruz est confronté à des pannes électriques générales, ce sont des pannes électriques sectorielles. C'est vrai qu'on a eu un certain nombre de*



*pannes, on a joué de mal chance au Val-de-Ruz avec le réseau, mais je tiens à rassurer aussi tout le monde, notre réseau à Val-de-Ruz est très bien entretenu. Je vous donnerai tout à l'heure les explications de ces pannes. J'ai eu aussi un contact avec les techniciens réseaux qui ont pu me renseigner. Il est clair qu'on aimerait à Val-de-Ruz encore plus investir et ça c'est Groupe E qui le dit parce que vous savez qu'il y a une campagne actuellement pour tenter de mettre de plus en plus de lignes souterraines. Malheureusement on doit faire face à des oppositions régulières dans le cadre de ces travaux d'ensevelissement de ligne qui est effectivement un avantage qui fait aussi que les pannes sont en diminution dès le moment où ces lignes sont enterrées.*

*Vous dire les quelques pannes qu'il y a eu le lundi 5 juin à 11h43 : une entreprise a arraché un câble de quartier. À Cernier, il y a eu une panne d'électricité à une heure stratégique effectivement (11h45), ce n'est pas terrible. Plus tard dans la soirée, c'est un élément du réseau qui a explosé vers les gorges du Seyon en impactant la commune de Val-de-Ruz, mais heureusement ils ont pu rapidement trouver d'où venait cette explosion. C'est une défectuosité qui peut être due à la foudre qui a endommagé un outil de réseau. Le jeudi 8 juin à 16h00, c'est une autre installation à Valangin qui a lâché, sans témoin sur place, il a donc fallu rechercher où était la panne ce qui a pris un certain temps. Le mercredi 14 juin à 11h30 trois oiseaux de type corneille ont provoqué le déclenchement de la ligne dans le secteur de Pôlière à Coffrane, ce qui a provoqué une rupture de réseau. Là aussi normalement aujourd'hui, sans les oppositions qu'il y a eu dans ce quartier, cette ligne serait souterraine et il n'y aurait pas eu de problèmes avec ces volatiles. Dimanche dernier, des équipements de Groupe E ont détecté une coupure de 31 secondes vers 10h48 dans le secteur de Dombresson.*

*Voilà pour ces quelques problèmes de réseau qu'il y a eu, mais en tout cas rien de très grave effectivement, des délestages de partie de réseau, c'est embêtant c'est vrai. Et puis vous nous dites aussi qu'il pourrait y avoir des informations. Dès que Groupe E part dans des gros travaux sur ses installations, une information générale est donnée à la population. Cependant, quand ce sont des coupures soudaines où il ne peut pas y avoir d'information, Groupe E tient à la disposition de sa clientèle un numéro de téléphone pour se renseigner et il y a aussi le site de Groupe E qui informe la population de l'état du réseau en temps réel. Donc là, vous avez aussi la possibilité d'avoir ces renseignements. Du côté de la Commune, nous n'avons pas grand-chose à voir avec ce problème qui pourrait y avoir avec un fournisseur de prestations comme Swisscom comme Groupe E. Effectivement ce sont des entreprises qui fournissent des prestations et la Commune est également cliente comme les autres et subit également les problèmes de réseau. Cependant vous avez raison, nous allons les informer que nous aimerions peut-être une information plus rapide dès le moment où il y a des coupures de réseau. »*

**M. Claudio Cerini (PS)** se déclare satisfait.

## **15. Communications du Conseil communal**

---

Pour ce dernier point, **le président** passe la parole à **M. Yvan Ryser (CC)**.

**M. Yvan Ryser (CC)** laisse tout d'abord la parole à **M. Jean-Claude Brechbühler (CC)**.



« Piscine d'Engollon :

*Vous l'avez peut-être constaté, le toboggan de la Piscine d'Engollon a dû être fermé durant quelques jours suite à la panne de la pompe qui amène l'eau en haut du toboggan. Une pompe de remplacement a pu être trouvée et cette attraction re-fonctionne normalement depuis mardi passé.*

*De plus, vous trouverez autour du bassin des enfants quatre grands parasols ainsi qu'une voile pour protéger du soleil ces jeunes utilisateurs et les parents qui les surveillent.*

Fête nationale :

*Lundi 31 juillet sous le signe des 10 ans de la Commune, se déroulera sur le site d'Evologia, la traditionnelle fête nationale sous une forme légèrement modifiée suite à l'impossibilité d'utiliser les Serres de La Ville de Neuchâtel qui sont en rénovation cette année.*

*Aussi, cette manifestation se déroulera sur l'esplanade située au Sud de l'Ecole des métiers de la terre avec la possibilité de vous restaurer à La Terrassiette, au stand de boissons tenus par la Jeunesse de Savagner ou auprès de Food-Truck présent sur le site.*

*Pour cette année et au vu du nouveau lieu, il n'a malheureusement pas été possible de trouver un emplacement sécurisé pour le feu de joie. Toutefois, des braseros apporteront une touche enflammée à cette manifestation. »*

**M. François Cuhe (CC)**

*« J'aimerais m'entretenir avec vous d'un serpent de mer. C'est vrai que ça fait un certain temps que votre Autorité nous a demandé de réfléchir à une problématique liée à des vitesses trop élevées pour la traversée du village des Hauts-Geneveys et nous avons fait choux-blanc à quelques reprises vis-à-vis de notre Autorité cantonal qui finalement nous offre la possibilité de limiter la vitesse dans ces traversées de village.*

*Cependant cette fois supplémentaire a été la bonne parce que la Commission POLPONT a admis qu'on pouvait abaisser la vitesse. Ce ne sera pas une zone 30, mais un abaissement de vitesse pour la traversée du village des Hauts-Geneveys à partir (approximativement) du passage à niveau jusqu'à la jonction de la route de la Vue-des-Alpes. Il y a certaines conditions qui ont été posées, le Canton nous demande de prévoir pour la circulation montante une piste cyclable ce qui est absolument nécessaire et nous ferons le tracé pour une cette piste cyclable sur la chaussée. »*

**M. Roby Tschopp (CC)**

« Plan local d'aménagement

*Nous avons adopté ce soir deux modifications partielles de plan d'aménagement locaux, je pense que la thématique m'amène naturellement à vous parler de notre futur plan d'aménagement communal unique.*



*C'est aussi un serpent de mer comme vous vous en souvenez. Nous avons reçu mi-mai le préavis de synthèse des services cantonaux. C'est-à-dire que le service de l'aménagement du territoire a fait le tour avec notre projet des services du canton et nous avons reçu les petites modifications qui restent à faire pour que ce soit en ordre. Il y a cinquante pages. Nous sommes maintenant en train de corriger ce qui doit l'être du point de vue du Canton.*

*Bon, vous l'aurez soupçonné pour certains d'entre vous, la Commission du développement territorial durable en tout cas a déjà été informée, l'échéance derrière laquelle on court et on se bat depuis quelques années, c'est celle du mois d'octobre, ne va pas pouvoir être tenue. C'est donc à priori le 19 février 2024 que nous serons en mesure de soumettre le nouveau plan d'aménagement à votre Autorité. De toute manière c'est la date buttoir que le Canton nous impose.*

*Je dois dire que raisonnablement ça nous laisse le temps en travaillant intensivement, en faisant travailler nos mandataires de manière intensive, mais aussi en obligeant finalement les services de l'État à nous répondre dans la deuxième phase de consultation qui vérifie que nos corrections sont les bonnes et que les vacances d'été et celles de Noël nous donnent un échéancier qui reste ambitieux, mais qui est réaliste.*

*Le projet va être présenté à la population ce mercredi 21 juin à 19h30 au Mycorama. Vous savez que vous avez été invités en tant que membre du Conseil général à une petite présentation qui se voulait être un condensé et qui se voulait peut-être aussi avoir un aspect plus politique que grand public à 17h30 au même endroit, vous avez le loisir de vous inscrire. Je crois que les aller retours ont été faits. Jeudi soir et vendredi soir, les plans sont encore consultables, il y a une permanence toujours au Mycorama de 18h00 à 20h00 et le samedi matin de 10h00 à 12h00.*

*Donc l'idée c'est d'avoir la présentation publique pour donner les grands axes et les généralités, puis les périodes de consultation des plans pour les personnes qui ont des questions très particulières lorsque leur propre terrain est touché par une mesure, que ce soit une augmentation de la densité, une perte de certains droits à bâtir, tous les cas de figures peuvent exister.*

*Nous espérons évidemment qu'avec cet effort particulier nous puissions, à défaut de satisfaire tout le monde, au moins expliquer pourquoi nous avons tiré certaines conclusions. Je précise que, évidemment, nous sommes dans un projet qui est complexe. Il faut tenir compte d'intérêt économique, d'intérêt d'habitation, de bruit, de normes, des zones d'activité, zone d'intérêt publique pour les écoles et pour d'autres installations publiques. Quand on touche un aspect, ça va facilement très loin, néanmoins nous écouterons volontiers toutes les citoyennes et les citoyens qui ont des choses à nous dire. On n'est jamais à l'abri d'une bonne remarque ou d'une bonne idée même si on est presque au bout d'un processus et j'insiste sur le presque.*

*Dire encore que les propriétaires dont les parcelles sont concernées par des sorties de la zone à bâtir ont été informés par lettre et que les propriétaires des fameuses parcelles qui étaient concernées par la zone réservée pour laquelle il y a eu un référendum il y a quatre ans ont aussi été informés de ce que nous prévoyons de faire avec leur terrain, à savoir soit de les sortir, soit de les*



*laisser dans la zone à bâtir parfois avec des contraintes, parfois avec des choses particulières, mais tout le monde a été informé.*

*Puis vous dire encore que les nouveaux secteurs qui ont été identifiés avec l'appui du Canton pour recevoir des appartements avec encadrement, nous avons un quota dans le cadre de la santé publique et de la planification médico-sociale de la personne âgée et handicapée, des secteurs où on doit exiger un certain pourcentage d'appartement avec encadrement, ces propriétaires ont aussi été invités à une séance d'information. Je crois que tous les secteurs concernés ont été représentés à cette séance, alors encore une fois, ça ne fait peut-être pas plaisir à tout le monde, mais en tout cas chacun a eu l'occasion d'entendre les informations de premières mains.*

#### Transports publics

*On a beaucoup parlé de l'horaire des transports publics 2025, la perte de la liaison Neuchâtel-Genève en particulier, le changement à Morges. Ce qui est peut-être un tout petit peu passé sous le radar, c'est que ce nouvel horaire 2025 implique aussi que les trains, soit direction Biemme-Zürich soit Lausanne, ne passeront plus tout à fait à la même heure qu'aujourd'hui ou à la même minute en gare de Neuchâtel et donc nos bus qui ont des correspondances plus ou moins bonnes actuellement en gare de Neuchâtel avec les trains vont devoir être repensés. Nous comptons beaucoup sur le service cantonal des transports pour trouver des solutions afin de ne pas trop nous faire souffrir, mais pour Val-de-Ruz c'est une contrainte supplémentaire dont j'espère qu'elle débouchera sur des solutions satisfaisantes.*

*A noter encore que la ligne qui va à Berne et à Fribourg, à ma connaissance, en tout cas celle de Berne, restera à l'horaire actuel donc au lieu d'avoir à peu près tous les trains à la demie comme aujourd'hui, à l'heure pile en gare de Neuchâtel, on aura une dispersion des horaires. Alors ce sera peut-être moins chargé aux heures de pointes mais il n'y aura plus une heure de correspondance qui fonctionne pour toutes les directions en gare de Neuchâtel et il faudra vivre avec, en tout cas pendant quelques années. »*

#### **M. Yvan Ryser (CC)**

##### « La Vue-des-Alpes »

*Pour vous rappeler qu'on a constitué un Comité de transition à la fin du mois de décembre 2022. On s'est mis au travail tout de suite au mois de janvier autour du 10, actuellement il y a huit séances qui ont été menées, des séances en principe relativement longues entre 3h30 et 5h00 pour la plus longue, dans lesquelles on débat avec ces fameux spécialistes du tourisme et de l'hébergement. Normalement, d'ici le 7 juillet, on devrait être suffisamment prêts pour présenter un rapport sur la stratégie en lien avec la future exploitation de l'établissement hôtelier d'une part et puis, d'autre part, on a souvent parlé d'une zone touristique, un endroit où on fournit des prestations non seulement aux acteurs du tourisme, mais aussi où on fournit des prestations à des personnes qui viennent chercher à cet endroit-là de passer un moment d'exception.*

*Dans le timing, l'idéal c'est que à la CGF du 30 août prochain on puisse valider un budget cadre sur les rénovations qui sont à faire. On se souvient que dans le rapport qui vous avait été soumis au*



*mois d'octobre passé, nous avons parlé d'une mise à niveau de l'hôtel qui coûterait à peu près un million. Aujourd'hui on est dans des concepts un peu plus affinés dans le sens où on a pris beaucoup plus conscience du besoin du marché, de la façon dont on attire cette clientèle, la façon dont on peut la fidéliser, finalement de la façon dont on peut vendre [allez, je vais me permettre l'expression] un rêve, une expérience comme on site si souvent cet élément dans le tourisme. Donc, en travaillant sur ce sujet, on s'est rendu compte qu'il y avait des transformations plus lourdes que celles envisagées au départ, mais aussi des transformations qui donnent une véritable chance à long terme au projet. Et notre devoir c'est de réfléchir à ce long terme.*

*Concernant l'exploitation, puisqu'on s'est toujours posé la question, est-ce qu'on fait ce qu'ont fait les précédents propriétaires, on cherche un exploitant et on espère tomber sur la bonne personne ? Il faut se rappeler qu'on a un projet qui doit répondre aux trois piliers de développement durable :*

- 1. projet économique, qui puisse se financer ;*
- 2. projet social, on a toujours discuté de la possibilité de faire de l'intégration sociale pour différentes prestations qui seraient fournies au public ;*
- 3. la partie environnementale. On a déjà heureusement quelques atouts dans cet hôtel, mais il y a encore plusieurs choses à mettre en place et à développer.*

*Donc on se réjouit de pouvoir présenter un premier projet assez abouti à notre CGF qui concerne le financement. Pour ce qui concerne l'exploitation, on reviendra vers vous au mois d'octobre avec un rapport un peu plus détaillé sur les grandes intentions.*

### Agenda

*Le 23 août à 18 heures, nous espérons avoir les portes ouvertes pour visiter l'Hôtel de la Vue-des-Alpes, puis nous partagerons un repas convivial dont le lieu reste à définir. »*

**Le président** remercie les membres du Conseil général de la bonne tenue des débats et indique que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le lundi 30 octobre 2023 à 19h30 à la salle du Conseil général de La Rebatte à Chézard-Saint-Martin.

La séance est levée à 21h11.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

La secrétaire

J. Matthey-de-l'Endroit

C. Geiser